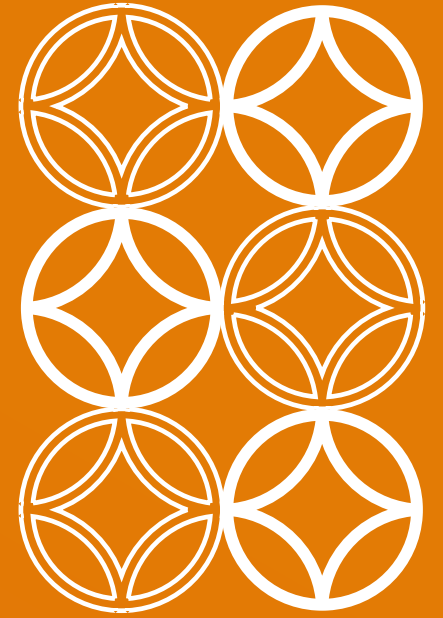


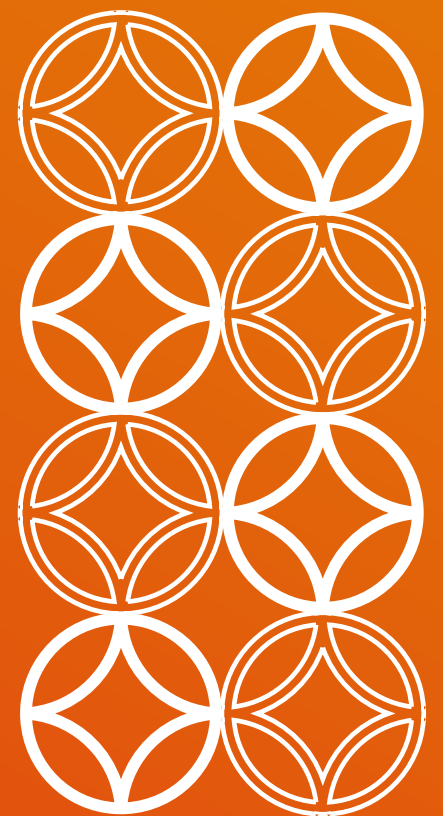


GROUPE BCP

RÉSULTATS
SEMESTRIELS
AU 30 JUIN



20
25



GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2025

NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

1. CADRE GÉNÉRAL

1.1. BANQUE CENTRALE POPULAIRE

La Banque Centrale Populaire (BCP) est un établissement de crédit, sous forme de société anonyme à Conseil d'Administration. Elle est cotée en bourse depuis le 8 juillet 2004.

La BCP assure un rôle central au sein du groupe. Elle est investie de deux missions principales :

- Etablissement de crédit habilité à réaliser toutes les opérations bancaires ;
- Organisme central bancaire des Banques Populaires Régionales.

La BCP coordonne la politique financière du groupe, assure le refinancement des Banques Populaires Régionales et la gestion de leurs excédents de trésorerie ainsi que les services d'intérêt commun pour le compte de ses organismes.

1.2. BANQUES POPULAIRES RÉGIONALES

Les Banques Populaires Régionales (BPR), au nombre de 8, sont des établissements de crédit habilités à effectuer toutes les opérations de banque dans leurs circonscriptions territoriales respectives. Elles sont organisées sous la forme coopérative à capital variable, à Directoire et Conseil de Surveillance.

1.3. CRÉDIT POPULAIRE DU MAROC

Le Crédit populaire du Maroc (CPM) est un groupement de banques constitué par la Banque Centrale Populaire et les Banques Populaires Régionales. Il est placé sous la tutelle d'un comité dénommé Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc.

1.4. COMITE DIRECTEUR

Le Comité Directeur est l'instance suprême exerçant exclusivement la tutelle sur les différents organismes du CPM. Ses principales attributions sont :

- Définir les orientations stratégiques du groupe
- Exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion des organismes du CPM
- Définir et contrôler les règles de fonctionnement communes au groupe
- Prendre toutes les mesures nécessaires au bon fonctionnement des organismes du CPM et à la sauvegarde de leur équilibre financier.

1.5. MÉCANISME DE GARANTIE

Le Crédit Populaire du Maroc dispose d'un fonds de soutien destiné à préserver la solvabilité de ses organismes. Ce fonds de soutien est alimenté par la BCP et les BPR par le versement d'une contribution fixée par le Comité Directeur.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

2.1. CONTEXTE

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés du Groupe Banque Centrale Populaire à compter du 1er janvier 2008 avec bilan d'ouverture et au 1er janvier 2007, conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1 « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS, en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

2.2. NORMES COMPTABLES APPLIQUÉES

2.2.1. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du Groupe Banque Centrale Populaire regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du groupe BCP.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le groupe BCP obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession. Il est à noter que les BPR sont intégrées, à partir de 2010, dans le périmètre de consolidation du groupe BCP.

Entreprises contrôlées : Filiales

Les entreprises contrôlées par le groupe BCP sont consolidées par intégration globale. La BCP contrôle une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les

politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le groupe BCP détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale.

Il est attesté lorsque le groupe BCP dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

2.2.1.1. Entreprises sous contrôle conjoint : Co-entreprises

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ou par mise en équivalence. Le groupe BCP possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

2.2.1.2. Entreprises sous influence notable : Associées

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle.

Elle est présumée si le groupe BCP détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le groupe BCP y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée.

L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

Si la quote-part du groupe BCP dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le groupe BCP cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le groupe BCP a une obligation légale ou implicite de la faire ou lorsqu'elle a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

2.2.1.3. Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres.

2.2.2. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

2.2.2.1. Définition du périmètre

Afin de définir les sociétés à intégrer dans le périmètre de consolidation, les critères suivants doivent être respectés :

- Le groupe BCP doit détenir, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels.
- L'une des limites suivantes est atteinte :
 - Le total du bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé.
 - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée.
 - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les titres de participation sur lesquelles le groupe BCP n'a aucun contrôle ne sont pas intégrés au niveau du périmètre même si leur contribution remplit les critères présentés ci-avant.

Il est à noter que le groupe BCP a choisi la consolidation selon l'optique de la maison mère.

2.2.2.2. Exception

Une entité ayant une contribution non significative doit intégrer le périmètre de consolidation si elle détient des actions ou parts dans des filiales qui vérifient un des critères ci-dessus décrits.

2.2.2.3. La consolidation des entités ad hoc

La Fondation Banque Populaire pour le micro crédit a été intégrée dans le périmètre de consolidation. La présidence du conseil d'administration de la fondation est assurée par le Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire suite à la modification de ses statuts.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2025

Les exclusions du périmètre de consolidation :

Une entité contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque dès son acquisition, les titres de cette entité sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure à brève échéance. Ces titres sont comptabilisés dans la catégorie des actifs destinés à être cédés, et évalués à la juste valeur par résultat. Les participations (hors participations majoritaires) détenues par des entités de capital-risque sont également exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

2.2.2.4. Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercé par le groupe Banque Populaire sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

Les acquisitions d'intérêts minoritaires sont comptabilisées en utilisant la « parent equity extension method », par la quelle la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs nets acquis est comptabilisée en goodwill.

2.3. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, hors exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

2.3.1. COMPTABILISATION INITIALE

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

2.3.2. EVALUATION ET COMPTABILISATION ULTÉRIEURES

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur. Il est également possible d'opter pour la réévaluation postérieurement à la comptabilisation initiale.

2.3.3. AMORTISSEMENT

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre.

2.3.4. DÉPRÉCIATION

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables ainsi que les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas d'amélioration de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation.

Les dépréciations sont comptabilisées dans le poste « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

2.3.5. PLUS OU MOINS-VALUES DE CESSION

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Gains nets sur autres actifs ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

2.3.6. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Approche par composants

Dans les comptes sociaux, les constructions sont amorties linéairement sur 25 ans, alors qu'elles sont constituées de plusieurs composants qui n'ont pas, en principe, les mêmes durées d'utilité.

La définition des composants standards des différentes catégories de constructions a été effectuée suite à une expertise métier et à une étude réalisée auprès de certaines BPR. La répartition par composants s'applique de manière différente selon la nature des constructions.

Ainsi, quatre familles de constructions ont été définies, et pour chacune d'elle une répartition moyenne par composants a été établie. Chaque composant a fait l'objet d'un amortissement sur la durée d'utilité documentée en interne.

Evaluation

Le groupe a opté pour le modèle du coût, l'option de réévaluation prévue par IAS 16 n'a pas été retenue.

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Toutefois, selon IFRS 1, une entité peut décider d'évaluer une immobilisation corporelle à la date de transition aux IFRS à sa juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date. Cette option a été retenue pour les terrains qui ont fait l'objet de réévaluation par des experts externes.

2.4. CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

2.4.1. LE GROUPE EST LE BAILLEUR

Les locations consenties par une société du groupe sont analysées comme des contrats de location-financement (crédit-bail, location avec option d'achat et autres) ou en contrats de location simple.

2.4.1.1. Contrats de location financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.

Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou collectives, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

2.4.1.2. Contrats de location simple

Un contrat de location simple est un contrat par lequel, la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transférée au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.

Les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

2.4.2. LE GROUPE EST LE PRENEUR

Les contrats de location conclus par le groupe à l'exception des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois et des contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à l'actif en tant que droits d'utilisation. Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement sur la durée du contrat de location.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2025

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location sont les suivantes :

EXEMPTIONS :

La norme IFRS 16 prévoit des exemptions pour la comptabilisation du droit d'utilisation et de la dette locative. En effet, un contrat de location n'est pas éligible à la norme IFRS 16 si les deux conditions suivantes sont réalisées :

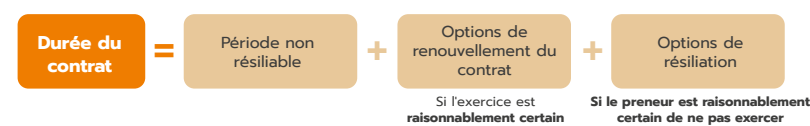
- Les contrats de location ayant une durée de 12 mois ou moins.
- Les contrats de location ayant une faible valeur : La norme elle-même ne définit pas de seuil strict sur les contrats de location portant sur un actif de faible valeur. Toutefois, les bases de conclusion indiquent que, lors des discussions en 2015, il s'agissait pour l'IASB des actifs d'une valeur individuelle à neuf de l'ordre de 5 000 USD.

Le Groupe Banque Centrale Populaire a fait le choix d'appliquer les exemptions de comptabilisation des contrats de location selon la norme IFRS 16.

DURÉE :

Selon la norme IFRS 16, la durée du contrat est réputée être la durée exécutoire du contrat (période pendant laquelle le contrat ne peut être résilié), additionné par les options de renouvellement dont le caractère de renouvellement est raisonnablement certain.

Le Groupe Banque Centrale Populaire a fait le choix de retenir la durée exécutoire ainsi que l'option de renouvellement : Période pendant laquelle le contrat est exécutoire selon le modèle suivant :



- Notion d'exécutoire « enforceable » : Pour évaluer la période non résiliable d'un contrat, une entité doit déterminer la durée pendant laquelle celui-ci est exécutoire ;
- Un contrat de location n'est plus exécutoire si :

Du côté du preneur

Le preneur peut résilier le contrat sans la permission de l'autre partie (Bailleur) en s'exposant tout au plus à une pénalité * négligeable ;

Du côté du bailleur

Le bailleur peut résilier le contrat sans la permission de l'autre partie (preneur) en s'exposant tout au plus à une pénalité négligeable.

Composition des contrats du Groupe Banque Centrale Populaire par catégorie d'actif est la suivante :

- Baux commerciaux et baux à usage d'habitation
- Régime d'occupation temporaire du domaine public
- Véhicules en LLD
- Matériel informatique
- Mobilier de bureau

TAUX D'ACTUALISATION :

À la date de début, le preneur doit évaluer l'obligation locative à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés. La valeur actualisée des paiements des loyers doit être calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location s'il est possible de déterminer facilement ce taux. Sinon, le preneur doit utiliser son taux d'emprunt marginal.

Le taux d'actualisation retenu pour l'évaluation de la dette locative des contrats de location simple est le taux d'emprunt marginal d'endettement, qui correspond au taux de refinancement auprès des marchés financiers avec comme caractéristiques :

- Une durée similaire à celle du contrat
- Une garantie similaire à celle du contrat
- Un environnement économique similaire

2.5. ACTIFS FINANCIERS

2.5.1. CLASSIFICATION ET ÉVALUATION

A partir du 1^{er} janvier 2018, le groupe BCP applique la norme IFRS9 et classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes :

- Actifs financiers au coût amorti ;
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat « juste valeur par résultat » ;
- Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres « juste valeur par capitaux propres ».

Le classement des actifs financiers requiert d'opérer une distinction entre instruments de dettes et instruments de capitaux propres.

2.5.1.1. Instruments de dettes

Un instrument de dette est défini comme étant un passif financier du point de vue de l'émetteur ; tel est le cas par exemple des prêts aux établissements de

crédit, des prêts à la clientèle, des bons du Trésor, des obligations émises par une entreprise privée, des créances commerciales achetées dans le cadre des contrats d'affacturage sans recours ou encore des créances commerciales des sociétés industrielles et commerciales.

La classification des instruments de dette (prêts, créances ou titres) et leur évaluation ultérieure dépendent des deux critères suivants :

- modèle de gestion de ces actifs ou portefeuilles d'actifs financiers,
- caractéristiques des flux contractuels de chaque actif financiers (SPPI : Solely Payments of Principal & Interests). Le test 'SPPI' regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû). Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Sur la base de ces deux critères, le groupe BCP classe ainsi les instruments de dettes détenus dans l'une des 3 catégories « coût amorti », « juste valeur par capitaux propres » ou « juste valeur en contrepartie du résultat » :

- Coût amorti : catégorie dans laquelle sont comptabilisés les instruments de dettes dont le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal (critère dit de « prêt basique »).
- Juste valeur par capitaux propres : catégorie dans laquelle sont comptabilisés les instruments de dettes :

- dont le modèle de gestion est à la fois de détenir l'instrument afin de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs pour en retirer des plus-values « modèle de gestion mixte » et,

- dont les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements du principal et d'intérêts sur le principal (critère de « prêt basique »). Lors de la cession des instruments classés dans cette catégorie, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

- Juste valeur par résultat : catégorie dans laquelle sont comptabilisés tous les instruments de dettes qui ne sont pas éligibles à un classement au coût amorti ou dans la catégorie juste valeur par capitaux propres. Cette catégorie inclut notamment les instruments de dette dont le modèle de gestion vise essentiellement à en retirer des résultats de cession, ceux qui ne répondent pas au critère de « prêt basique » (par exemple les obligations avec options de souscription d'actions) ainsi que les actifs financiers qui comportent un dérivé incorporé. Dans ce dernier cas, le dérivé incorporé n'est pas comptabilisé séparément du contrat hôte et ce dernier est comptabilisé dans son intégralité en juste valeur par résultat.

Les instruments de dette ne peuvent être désignés à la juste valeur par résultat sur option que si ce classement permet de réduire une incohérence en résultat (« mismatch comptable »).

Les instruments de dette comptabilisés dans les catégories « Coût amorti » et « juste valeur par capitaux propres » donnent lieu à dépréciation selon les modalités précisées dans ci après dans la note 2.9. La dépréciation qui en résulte est comptabilisée en compte de résultat, dans le « coût du risque ».

Les instruments de dette qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, coupon couru inclus, majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition.

Les variations de juste valeur des instruments de dette qui sont comptabilisés à la juste valeur par résultat sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les variations de juste valeur des instruments de dette qui sont comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrées, hors revenus courus, sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

Les revenus courus des instruments à revenu fixe sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, intégrant les primes, décotes et frais d'acquisition s'ils sont significatifs. Ils sont enregistrés en compte de résultat dans le poste « Intérêts et produits assimilés », quel que soit leur classement comptable à l'actif.

Le groupe modifie la classification des instruments de dette en portefeuille d'une catégorie à l'autre si et seulement si le modèle de gestion de ces instruments est modifié. Le reclassement prend effet à compter du début de la période comptable qui suit celle au cours de laquelle le modèle de gestion est modifié. De tels changements ne devraient être que très rares en pratique.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2025

2.5.1.2. Instruments de capitaux propres

Un instrument financier est un instrument de capitaux propres si et seulement si l'émetteur n'a aucune obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier à des conditions qui lui seraient potentiellement défavorables. C'est le cas notamment des actions.

La norme IFRS 9 requiert d'enregistrer tous les instruments de capitaux propres détenus en portefeuille en juste valeur par résultat, sauf option pour la comptabilisation à la juste valeur par capitaux propres des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction. Cette option est irrévocable. Dans ce cas, la variation des gains et pertes latents est comptabilisée en autres éléments du résultat global « gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » sans jamais affecter le résultat, y compris en cas de cession. Il n'y a pas de test de dépréciation des instruments de capitaux propres en portefeuille, quel que soit leur classement comptable.

Les dividendes reçus ainsi que les pertes et gains latents ou réalisés sur instruments classés en juste valeur par résultat sont comptabilisés en « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les dividendes reçus pour les instruments de capitaux propres classés en juste valeur par capitaux propres non recyclables sont également comptabilisés en résultat en « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

Les pertes et gains latents ou réalisés sur instruments classés en juste valeur par capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres, dans la rubrique « Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres ».

La politique du groupe BCP est de comptabiliser dans la catégorie « juste valeur par résultat » l'ensemble du portefeuille d'instruments de capitaux propres à l'exception de quelques lignes d'actions comptabilisées sur option irrévocable dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.

Les parts d'OPCVM sont également comptabilisées dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat.

2.5.2. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Les options retenues pour la classification des différents portefeuilles de titres sont les suivantes :

Actifs Financiers à la juste valeur par résultat

- Titres de transaction
- Produits dérivés
- OPCVM et actions
- Titres d'OPCVM détenus (titrisation)

Actifs à la juste valeur par capitaux propres

- Bons du trésor classés en titres de placement
- Obligations marocaines
- Bons du trésor reclassés des titres d'investissement

Titres au coût amorti

- Titres d'investissements (hors bons du trésor reclassés en juste valeur par OCI)
- Bons du trésor habitat économique classés en titres de placement.

2.6. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

2.6.1. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les engagements de financement sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission d'engagement perçue. Elles sont comptabilisées conformément aux règles énoncées ci-dessus.

Une provision au titre des pertes de crédit attendues est constituée en application des principes de la norme IFRS 9.

2.6.2. ENGAGEMENTS DE GARANTIES

Les engagements de garantie sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission de garantie perçue. Ces commissions sont ensuite comptabilisées en résultat au prorata temporis sur la période de garantie.

Une provision au titre des pertes de crédit attendues est constituée en application des principes de la norme IFRS 9.

2.7. DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

2.7.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur, soit au bilan (actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat, y compris les dérivés, et actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres), soit dans les notes aux états financiers pour les autres actifs et passifs financiers.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé, un passif éteint, entre deux parties consentantes, informées et agissant dans le cadre d'un marché concurrentiel.

La juste valeur est le prix coté sur un marché actif lorsqu'un tel marché existe ou, à défaut, celle déterminée en interne par l'usage d'une méthode de valorisation, qui incorpore le maximum de données observables du marché en cohérence avec les méthodes utilisées par les acteurs du marché.

2.7.2. PRIX COTÉS SUR UN MARCHÉ ACTIF

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la juste valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

2.7.3. PRIX NON COTÉS SUR UN MARCHÉ ACTIF

Lorsque le prix d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, la valorisation est opérée par l'usage de modèles généralement utilisés par les acteurs du marché (méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie, modèle de Black-Scholes pour les options).

Le modèle de valorisation incorpore le maximum de données observables du marché : prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires, courbe des taux d'intérêt, cours des devises, volatilité implicite, prix des marchandises.

La valorisation issue des modèles est effectuée sur des bases prudentes. Elle est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité et du risque de crédit, afin de refléter la qualité de crédit des instruments financiers.

2.7.4. MARGE DÉGAGÉE LORS DE LA NÉGOCIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers (day one profit) :

- Est immédiatement constatée en résultat si les prix sont cotés sur un marché actif ou si le modèle de valorisation n'incorpore que des données observables du marché ;
- Est différée et étalée en résultat sur la durée du contrat, lorsque toutes les données ne sont pas observables sur le marché ; lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ; la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

2.7.5. ACTIONS NON COTÉES

La juste valeur des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (actualisation des flux futurs de trésorerie), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Les actions dont la valeur comptable est inférieure à 1 million de dirhams ne font pas objet d'une réévaluation.

2.8. OPÉRATIONS EN DEVICES

2.8.1. ACTIFS ET PASSIFS MONÉTAIRES LIBELLÉS EN DEVICES

Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du groupe au cours de clôture.

Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Les opérations de change à terme sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les écarts de conversion sont constatés en résultat sauf lorsque l'opération est qualifiée de couverture en flux de trésorerie. Les écarts de conversion sont alors constatés en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture et comptabilisés en résultat de la même manière et selon la même périodicité que les résultats de l'opération couverte.

2.8.2. ACTIFS NON MONÉTAIRES LIBELLÉS EN DEVICES

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et évalués à la juste valeur (Titres à revenu variable) sont comptabilisés de la manière suivante :

Ils sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat »

Ils sont constatés en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs à la juste valeur par capitaux propres », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une couverture de valeur en juste valeur ; les écarts de change sont alors constatés en résultat.

Les actifs non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur demeurent à leur cours de change historique.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2025

2.9. DÉPRÉCIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

2.9.1. CALCUL DES PERTES ATTENDUES

Le groupe évalue les pertes de crédit attendues au titre des instruments financiers suivants :

- prêts et créances aux établissements de crédit au coût amorti,
- prêts et créances à la clientèle au coût amorti,
- titres au coût amorti (bons du Trésor et autres titres de créances à revenu fixe gérés en modèle « collecte des flux de trésorerie contractuels)
- titres classés en « actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables » (bons du Trésor et autres titres de créances à revenu fixe gérés),
- engagements de financement non comptabilisés comme des dérivés et garanties financières données dans le champ d'application de la norme IFRS9,
- créances commerciales et locatives (classées en « compte de régularisation et autres actifs »).

La mesure des pertes de crédit attendues reflète :

- un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé par l'évaluation d'un éventail de résultats possibles ;
- la valeur temps de l'argent ; et
- les informations raisonnables et justifiables sur les événements passés, la conjoncture actuelle et les prévisions de la conjoncture économique future, qu'il est possible, à la date de clôture, d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs.

Conformément à la norme IFRS 9, les actifs financiers concernés sont répartis en trois catégories en fonction des variations du risque de crédit observées depuis leur comptabilisation initiale et une provision pour perte de crédit attendue est enregistrée au titre de chacune de ces catégories selon les modalités suivantes :

Phase 1 (stage 1) – Actifs financiers dits « sains » :

Tous les actifs financiers qui ne sont pas en défaut dès leur date d'acquisition sont enregistrés initialement dans cette catégorie et leur risque de crédit fait l'objet d'un monitoring continu par le groupe.

Phase 2 (stage 2) – Actifs financiers dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative

Les actifs financiers ayant subi une dégradation significative du risque de crédit depuis l'entrée au bilan mais qui ne sont pas encore en défaut sont transférés à cette catégorie. Les critères d'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit sont décrits en note première application de la norme IFRS9 « Instruments financiers ».

Phase 3 (stage 3) – Actifs financiers en défaut

Les actifs financiers pour lesquels une situation de défaut a été identifiée sont déclassés dans cette catégorie. L'application de la norme IFRS9 ne modifie pas la définition du défaut (ou des actifs dépréciés) retenue à ce jour par le groupe BCP pour les prêts aux établissements de crédit et les prêts à la clientèle sous IAS 39.

Pour les actifs financiers « sains », la perte de crédit attendue comptabilisée est égale à la portion de la perte de crédit attendue à maturité qui résulterait des événements de défaut qui pourraient survenir au cours des 12 prochains mois (perte attendue à un an). Pour les actifs financiers des catégories 2 et 3, la perte de crédit attendue est calculée sur la base des pertes attendues à maturité (« perte attendue à maturité »). La note première application de la norme IFRS9 « Instruments financiers » précise les hypothèses et modalités d'estimation des pertes attendues.

Pour la mesure des pertes de crédit attendues modélisées sur base collective, les expositions sont regroupées par classes homogènes de risque. Pour opérer ces regroupements, les critères retenus sont fonction des produits, clients, garanties, etc.

Un des principes fondamentaux de la norme IFRS 9 en matière de mesure des pertes attendues est la nécessaire prise en compte d'informations prospectives ou « forward-looking »

Dégradation significative du risque de crédit

Le groupe considère qu'un instrument financier a connu une dégradation significative du risque de crédit quand un ou plusieurs des critères quantitatifs, qualitatifs ou backstop ci-dessous sont remplis :

Critères quantitatifs

Pour certains portefeuilles, la dégradation du risque de crédit est appréciée en comparant les notes internes à la date de comptabilisation initiale aux notes à la date de clôture. Les indicateurs de dégradation significative du risque de crédit, lorsqu'ils sont exprimés en variation de notes, sont également définis en tenant compte des variations des probabilités de défaut qui y sont attachées.

Critères qualitatifs

Un actif financier est également considéré comme ayant subi une dégradation significative du risque de crédit lorsque l'un ou plusieurs des critères ci-après sont remplis :

- Actif financier sous surveillance (« Watchlist »)
- Restructuration pour difficultés de paiement sans pour autant être en défaut
- Existence d'impayés,
- Changements significatifs défavorables des conditions économiques, commerciales ou financières dans lesquelles opère l'emprunteur,
- Risques identifiés de difficultés financières, etc.

L'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit est réalisée de manière trimestrielle.

L'appréciation de la dégradation du risque de crédit est également réalisée en tenant compte d'informations prospectives

Les critères de dégradation du risque de crédit font l'objet d'une revue périodique et sont ajustés le cas échéant des observations réalisées.

Présomption de dégradation significative du risque de crédit

Lorsqu'un actif financier fait l'objet d'un impayé de plus de 30 jours, le groupe constate une dégradation significative du risque de crédit et l'actif est classé en Phase 2 / Stage 2, indépendamment des critères quantitatifs ou qualitatifs ci-dessus.

Exception pour risque de crédit faible

La norme IFRS9 permet un traitement simplifié dans le cas d'expositions sur des titres considérées comme étant à risque de crédit faible (« low credit risk » ou LCR). Elle autorise l'utilisation d'une simplification opérationnelle sur les instruments financiers pour lesquels le risque est jugé faible à la date de clôture. En cas d'utilisation de cette simplification opérationnelle, les instruments sont classés en Phase 1 / Stage 1 et font l'objet d'une provision pour perte de crédit à 12 mois, sans qu'il soit nécessaire d'apprécier si le risque de crédit s'est dégradé de manière significative depuis la date de comptabilisation initiale.

Créances restructurées

Les principes de comptabilisation des restructurations pour difficultés financières restent analogues à ceux prévalant selon IAS 39.

Calcul des pertes de crédit attendues

La perte de crédit attendue (ECL) est calculée sur la base de 12 mois ou à maturité en cas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ou si un actif financier est déprécié.

Lorsque la disponibilité des paramètres le permet, la perte attendue (ECL) est égale au produit actualisé des trois paramètres de risque que sont la probabilité de défaut (PD), l'exposition en cas de défaut (EAD) et la perte en cas de défaut (LGD), tels que définis ci-dessous :

- La probabilité de Défaut (PD) représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers (selon la « Définition du défaut et de la dépréciation ci-dessus ») pendant les 12 prochains mois (12M PD) ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité) ; ces probabilités de défaut sont obtenues à partir de systèmes de notation internes (cf. note 12) ;
- Exposition en cas de défaut (EAD : Exposure at default) : elle est basée sur le montant auquel le groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle. L'EAD est l'exposition du contrat donné en début de l'année t ;
- La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut. La LGD varie selon le type de contrepartie, le type de créance sur cette contrepartie, l'ancienneté du contentieux et la disponibilité ou non de collatéraux ou garanties. La LGD est représentée par un pourcentage de perte par unité d'exposition au moment du défaut. La LGD est le pourcentage moyen de perte sur l'exposition au moment du défaut, quelle que soit la date de survenance du défaut au cours de la durée du contrat.

Les paramètres de risque utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues tiennent compte d'informations prospectives. Pour les modalités de prise en compte de ces informations, voir note ci-après.

Ces paramètres de risques sont réexaminés et actualisés périodiquement

En cas d'indisponibilité de données pour calibrer la PD et la LGD, le groupe a adopté un calcul simplifié en se basant sur les pertes ou provisions individuelles observées historiquement sur le portefeuille donné pour calculer un taux de pertes attendues.

2.9.1.1. Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur origination

Les actifs concernés sont ceux qui, dès leur acquisition ou origination, sont en défaut. Ces actifs sont classés en Phase 3 au moment de leur comptabilisation initiale et font l'objet d'un traitement comptable ultérieur spécifique, tenant compte du fait qu'ils sont dépréciés dès leur comptabilisation initiale. Ainsi :

- il n'est pas comptabilisé de dépréciation à la date de leur comptabilisation

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2025

initiale car le prix de transaction tient en principe déjà compte des pertes de crédit attendues ;

- les produits d'intérêts doivent être calculés en appliquant le « taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit » ; ce taux est calculé sur la base des flux de trésorerie futurs attendus, déduction faite des pertes de crédit attendues initialement ;
- à chaque date de clôture, l'entité doit comptabiliser en résultat net à titre de gain ou de perte de valeur (en coût du risque) le montant de la variation des pertes de crédit attendues sur la durée de vie par rapport à l'estimation effectuée à la date de comptabilisation initiale ;
- les produits d'intérêts sont calculés par application du taux d'intérêt effectif ajusté du risque de crédit au coût amorti de l'actif financier depuis sa comptabilisation initiale, c'est-à-dire après imputation des provisions pour dépréciation éventuellement comptabilisées après la date de comptabilisation initiale.

Le groupe n'a pas d'actifs financiers dépréciés dès leur origination ou acquisition.

En application des dispositions des normes IFRS, il est possible de faire appel à son jugement d'expert pour corriger les flux de recouvrement issus des données statistiques et les adapter aux conditions en vigueur au moment de l'arrêt.

2.9.1.2. Coût du risque

Le coût du risque comprend les éléments de résultat relatifs à la comptabilisation des pertes de crédit telles que définies par IFRS 9, y compris pour la part relative aux placements des activités d'assurance. Il comprend :

- les flux de provisions et dépréciations couvrant les pertes à douze mois et à maturité relatifs aux :
 - prêts et créances aux établissements de crédit et à la clientèle comptabilisés au coût amorti ;
 - instruments de dettes en portefeuille comptabilisés au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres ;
 - engagements de financement ne répondant pas à la définition d'instruments financiers dérivés ;
 - garanties financières données comptabilisées conformément à la norme IFRS9 ;
- les pertes sur créances irrécouvrables ainsi que les récupérations sur créances antérieurement comptabilisées en pertes.

Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

2.10. DETTES REPRÉSENTÉES PAR TITRE ET ACTIONS PROPRES

2.10.1. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les instruments financiers émis par le groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres.

Il en est de même dans les cas où le groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

2.10.2. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Selon la réglementation interne des BPR, celles-ci se réservent le droit inconditionnel de répondre favorablement aux demandes de remboursement des porteurs de parts sociales. Cette disposition a pour effet de ne pas reclasser une quote-part du capital des BPR en passifs financiers.

2.10.3. ACTIONS PROPRES

Les actions propres détenues par le groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

2.11. DÉRIVÉS ET DÉRIVÉS INCORPORÉS

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

2.11.1. PRINCIPE GÉNÉRAL

Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan dans les postes

« Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

2.11.2. DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

- La couverture en juste valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe.
- La couverture en flux de trésorerie est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux variables et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument et de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum semestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place.

Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 et 125 %.

Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts.

Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transactions et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.

2.11.3. DÉRIVÉS INCORPORÉS

Lorsqu'un contrat hybride comporte un contrat hôte qui est un actif financier entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9, le contrat hybride (actif financier) est comptabilisé dans son intégralité conformément aux principes généraux applicables aux actifs financiers.

Lorsqu'un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui n'est pas un actif financier entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9, il doit être extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément dès lors que l'instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat et que les caractéristiques économiques et les risques associés du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés au contrat hôte.

Néanmoins, lorsque l'instrument composé est comptabilisé dans son intégralité dans la catégorie « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat », aucune séparation n'est effectuée.

2.12. COMMISSIONS SUR PRÉSTATIONS DE SERVICES

Les commissions sur prestations de services sont comptabilisées de la manière suivante :

- Commissions qui font partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier : commissions de dossier, commissions d'engagement, etc. De telles commissions sont traitées comme un ajustement du taux d'intérêt effectif (sauf lorsque l'instrument est évalué en juste valeur par résultat).
- Commissions qui rémunèrent un service continu : locations de coffres forts, droits de garde sur titres en dépôt, abonnements télématiques ou cartes bancaires, etc. Elles sont étalées en résultat sur la durée de la prestation au fur et à mesure que le service est rendu.
- Commission rémunérant un service ponctuel : commissions de bourse, commissions d'encaissement, commissions de change, etc. Elles sont comptabilisées en résultat lorsque le service a été rendu.

2.13. AVANTAGES DU PERSONNEL

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages. Ces usages génèrent une obligation implicite lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les prestations aux membres du personnel. Il y a, par exemple, obligation implicite si un changement des usages de l'entité entraîne une dégradation inacceptable des relations avec le personnel.

Typologie des avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel du groupe Banque Populaire sont classés en quatre catégories :

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2025

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation... l'abondement ;
- Les avantages à long terme qui comprennent notamment les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite ;
- Les indemnités de fin de contrat de travail ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par la couverture médicale des retraités.

2.13.1. AVANTAGES À COURT TERME

Le groupe comptabilise une charge lorsque les services rendus par les membres du personnel ont été utilisés en contrepartie des avantages consentis.

2.13.2. AVANTAGES À LONG TERME

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Sont notamment concernées les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite. Ces avantages sont provisionnés dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

2.13.3. INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

2.13.4. AVANTAGES POSTÉRIEURS A L'EMPLOI

Le groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge du groupe qui donne lieu à évaluation et provisionnement. Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel. Le principal régime à prestations définies identifié par le groupe est celui de la couverture médicale des retraités et de leur famille.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par le groupe et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels.

A partir du 30/06/2013, et conformément à la norme IAS 19 révisée, le groupe n'applique plus la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements.

Les calculs effectués par le groupe sont régulièrement examinés par un actuaire indépendant.

2.13.5. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Conformément à l'option prévue dans IFRS 1, le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition a été imputé sur les capitaux propres.

Lors du passage aux IFRS, les engagements significatifs de couverture médicale

aux retraités et de départ volontaire anticipé ont été provisionnés pour la première fois.

Afin de réaliser les évaluations actuarielles, les hypothèses de base des calculs ont été déterminées spécifiquement pour chaque régime.

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations émises par l'Etat marocain, auxquels une prime de risque est ajoutée, pour estimer les taux de rendement des obligations des entreprises de premières catégories de maturité équivalente à la durée des régimes.

Les actifs de couverture du régime de couverture médicale sont investis exclusivement en bons du trésor émis par l'Etat marocain. Le taux de rendement des placements est donc celui de ces dernières.

2.14. PROVISIONS AU PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers et aux engagements sociaux concernent principalement les provisions pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux. Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

2.14.1. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Les provisions pour risques et charges supérieures à 1 MDH ont été analysées, afin de s'assurer de leur éligibilité aux conditions prévues par les normes IFRS.

2.15. ACTIVITÉS D'ASSURANCE

A partir du 1^{er} janvier 2023, le groupe BCP applique la norme IFRS 17 publiée le 18 mai 2017 et modifiée par les amendements du 25 juin 2020 et du 9 décembre 2021, qui vient remplacer la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». La date de transition à IFRS 17 est le 1^{er} janvier 2022 pour les besoins du bilan d'ouverture de la période comparative requise par la norme.

2.15.1. TRANSITION ET 1^{ERE} APPLICATION

2.15.1.1. NORME IFRS 17

La première application de la norme IFRS 17 au 1^{er} janvier 2023 est rétrospective à l'ensemble des contrats en cours à la date de transition, soit au 1^{er} janvier 2022. Les données comparatives de l'exercice 2022 ont été retraitées.

Les différences d'évaluation des actifs et passifs d'assurance résultant de l'application rétrospective de la norme IFRS 17 à la date du 1^{er} janvier 2022 sont comptabilisées directement dans les capitaux propres.

Trois méthodes de transition sont prévues par la norme :

- une approche rétrospective complète ;
- une approche rétrospective modifiée, et, si l'approche complète ne peut pas être mise en œuvre, qui doit conduire, en se fondant sur des informations raisonnables disponibles sans coût ou effort excessif, à des évaluations qui se rapprochent le plus possible de celles qui découleraient de l'application rétrospective de la norme ;
- une approche reposant sur la valeur de marché ou de modèle des contrats à la date de transition.

Le groupe BCP a appliqué une approche rétrospective modifiée sur la majorité des portefeuilles de contrats existants. En effet, l'ensemble des informations nécessaires n'étaient pas disponibles ou ne l'étaient pas à la granularité suffisante pour permettre une approche rétrospective complète.

2.15.2. COMPTABILISATION ET EVALUATION DES CONTRATS D'ASSURANCE

2.15.2.1. REGROUPEMENT DES CONTRATS

La comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance s'effectuent par groupes de contrats au sein de portefeuilles regroupant les contrats couvrant des risques similaires et gérés ensemble. Les groupes de contrats sont définis en fonction de la profitabilité attendue à l'origine :

- contrats onéreux qui, au moment de la comptabilisation initiale, sont déficitaires ;
- contrats profitables avec un faible risque de devenir onéreux ;
- autres contrats.

Un groupe de contrats ne peut contenir que des contrats émis à un an d'intervalle au maximum (correspondant à une « cohorte » annuelle).

2.15.2.2. COMPTABILISATION ET ÉVALUATION DES CONTRATS

Un groupe de contrats d'assurance (ou de réassurance émis) est comptabilisé à compter de la première des dates suivantes : le début de la période de couverture du groupe de contrats, celle à laquelle le premier paiement d'un

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2025

assuré du groupe devient exigible (ou en l'absence d'une telle date, quand le premier paiement est reçu) et, dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, la date à laquelle le groupe devient déficitaire.

Modèle général d'évaluation (Building Block Approach – BBA)

Le modèle général d'évaluation des contrats d'assurance correspond à la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs à payer ou à recevoir, nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles. Cette estimation doit refléter les différents scénarios possibles et l'effet des options et des garanties incluses dans les contrats, sur l'horizon limite ou « frontière ». La détermination de cette frontière nécessite une analyse des droits et obligations issus du contrat et notamment de la capacité de l'assureur à en modifier le prix pour en refléter les risques.

Les flux de trésorerie sont actualisés pour tenir compte de la valeur temps de l'argent. Ils correspondent aux flux rattachables aux contrats d'assurance directement ou par des méthodes d'allocation : primes, frais d'acquisition et de gestion des contrats, sinistres et prestations, frais indirects, taxes et amortissements des actifs corporels et incorporels.

L'estimation des flux de trésorerie est complétée par un ajustement pour risque explicite pour couvrir l'incertitude au titre du risque non financier. Ces deux éléments constituent les flux d'exécution des contrats, auxquels s'ajoute une marge sur services contractuels représentant le résultat attendu sur les services futurs liés à un groupe de contrats.

- si la marge sur services contractuels est positive, elle est présentée au bilan dans l'évaluation des contrats et amortie au fur et à mesure des services rendus ;
- si elle est négative, elle est constatée immédiatement au compte de résultat.

A chaque clôture, la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance correspond à la somme :

- du passif pour la couverture restante qui comprend les flux de trésorerie d'exécution liés aux services futurs et la marge sur services contractuels restante à cette date, et
- du passif pour les sinistres survenus qui comprend l'estimation des flux de trésorerie futurs et l'ajustement pour risque sans marge sur services contractuels.

Les hypothèses utilisées pour estimer les flux de trésorerie futurs et l'ajustement pour risque non financier, ainsi que le taux d'actualisation, sont mis à jour afin de refléter la situation à la clôture. La marge sur services contractuels est ajustée des changements d'estimation des hypothèses non financières relatifs aux services futurs, capitalisée au taux d'actualisation à l'origine puis amortie au compte de résultat au titre des services rendus sur la période en produits des activités d'assurance.

Le relâchement des flux d'exécution des contrats attendus au titre de la période et la variation des estimations au titre des services passés est enregistrée en « résultat des activités d'assurance ». L'effet de désactualisation du passif lié au passage du temps est enregistré en résultat ainsi que celui lié au changement de taux d'actualisation. Ce dernier peut toutefois être constaté sur option en capitaux propres.

Modèle d'évaluation des contrats participatifs directs (Variable Fee Approach – VFA)

Pour l'évaluation des contrats d'assurance émis avec participation directe aux bénéficiaires, le modèle général prévu par la norme IFRS 17 est adapté afin de prendre en compte la participation des assurés aux rendements des investissements sous-jacents aux contrats.

Cette approche, dénommée Variable Fee Approach (VFA), doit être utilisée pour la valorisation des groupes de contrats d'assurance pour lesquels :

- les clauses contractuelles précisent que le titulaire a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini ;
- l'entité s'attend à verser au titulaire une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents ; et
- l'entité s'attend à ce que toute variation des sommes à verser au titulaire soit attribuable, dans une proportion substantielle, à la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents.

L'éligibilité à ce modèle d'évaluation est analysée à la date d'émission des contrats et ne peut être ultérieurement réappréciée qu'en cas de modification de ces derniers.

A chaque clôture, le passif de ces contrats est ajusté du rendement réalisé et des variations de la valeur de marché des éléments sous-jacents :

- la part revenant aux assurés est enregistrée dans les flux d'exécution des contrats par contrepartie des produits ou charges financiers d'assurance et
- la part revenant à l'assureur, correspondant aux honoraires variables, vient alimenter la marge sur services contractuels.

Le résultat de ces contrats est donc essentiellement représenté par le relâchement des flux d'exécution et par l'amortissement de la marge sur services contractuels. En effet, lorsque les éléments sous-jacents adossent parfaitement les passifs et sont évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat, le résultat financier de ces contrats devrait être nul. Si certains actifs sous-jacents ne sont pas évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat, l'assureur peut choisir de reclasser en capitaux propres la variation du passif liée à ces actifs.

Modèle d'évaluation simplifié (Premium Allocation Approach – PAA)

Les contrats dont la durée de couverture d'assurance est inférieure ou égale à 12 mois peuvent faire l'objet d'une approche simplifiée appelée méthode d'affectation des primes. Cette méthode est également applicable aux contrats de plus longue durée si elle conduit à des résultats similaires à ceux du modèle général pour le passif au titre de la couverture restante.

Pour les contrats profitables, le passif relatif à la couverture restante est évalué sur la base du report des primes encaissées selon une logique proche de celle utilisée sous IFRS 4. Les contrats onéreux et le passif pour les sinistres survenus sont évalués selon le modèle général. Dans ce cas, la méthode retenue pour déterminer l'ajustement pour risque est la même que pour le modèle général.

Les passifs pour les sinistres survenus sont actualisés si le règlement attendu des sinistres a lieu au-delà d'un an à compter de la connaissance de la survenance. La charge de désactualisation est enregistrée en produits ou charges financiers d'assurance comme dans le modèle général. Dans ce cas, l'option de classement en capitaux propres de l'effet des variations de taux d'actualisation est également applicable.

A chaque clôture, l'ajustement des passifs au titre de la couverture restante et des sinistres survenus est enregistré en résultat.

2.15.2.3. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE

Le groupe BCP applique IFRS 17 aux contrats d'assurance émis, aux contrats de réassurance émis et détenus et aux contrats d'investissement à participation discrétionnaire émis dès lors que l'entité émet également des contrats d'assurance.

Les principaux contrats relevant d'IFRS 17 émis par le groupe correspondent à des contrats couvrant des risques liés aux personnes ou aux biens. Ces contrats sont évalués et comptabilisés selon le modèle général ou le modèle simplifié.

2.15.3. PRESENTATION AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Dans les comptes consolidés, le groupe a choisi de présenter les encours comptables liés aux activités d'assurance et de réassurance et leur résultat distinctement des actifs et passifs financiers de l'activité bancaire.

Au bilan consolidé, les éléments d'actifs et de passifs liés aux contrats d'assurance et de réassurance, ont été regroupés de la façon suivante :

- A l'actif, les « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres », « Titres au coût amorti », « Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti », « Comptes de régularisation et autres actifs », sont dorénavant regroupés dans la rubrique « Placements des activités d'assurance » et « Actifs des contrats d'assurance ».
- Au passif, les postes de « Comptes de régularisation et autres passifs » et « Provisions techniques des contrats d'assurance » sont dorénavant présentés au sein des « Passifs relatifs aux contrats d'assurance ».

Au compte de résultat consolidé, les produits et charges relatifs aux activités d'assurance, y compris le résultat financier lié, étaient précédemment présentés dans les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ». Désormais les résultats des activités d'assurance seront présentés de façon distincte dans la sous-rubrique « Produits nets des activités d'assurance » du « Produit net bancaire ». La note annexe précisera les détails suivants :

- Les « Produits des activités d'assurance » ;
- Les « Charges afférentes aux contrats d'assurance » ;
- Les « Produits nets des placements liés aux activités d'assurance » ;
- Les « Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance ».

2.16. IMPOTS COURANT ET DIFFÉRÉ

2.16.1. IMPÔT COURANT

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe, sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Lorsqu'il existe une incertitude sur le traitement fiscal à appliquer lors de la comptabilisation et l'évaluation de l'impôt sur les bénéfices, il convient de déterminer s'il est probable que le traitement retenu soit accepté par les autorités compétentes, en partant du principe qu'elles contrôleront

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2025

le traitement en question et disposeront de toutes les informations pertinentes. Cette incertitude doit être reflétée dans le montant des actifs et passifs d'impôts, sur la base d'une méthode traduisant la meilleure prévision quant au dénouement de l'incertitude.

2.16.2. IMPÔT DIFFÉRÉ

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables, dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs, sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt, dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

2.17. CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES ET NON RECYCLABLES

Les ajustements FTA ont été inscrits dans les comptes consolidés de la banque en contrepartie des capitaux propres.

2.18. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, offices des chèques postaux, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables. Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou co-entreprises consolidées, ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors Titres de créances négociables).

2.19. ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Lorsque le groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ».

Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente. Les actifs concernés cessent d'être amortis.

En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat.

Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente. L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

2.20. INFORMATION SECTORELLE

Le groupe Banque Populaire est organisé autour de trois pôles d'activité principaux :

- Banque Maroc comprenant le Crédit populaire du Maroc, BCP Securities Services, Chaabi International Bank Off Shore, Chaabi Capital Investissement (CCI), Upline Group, Upline Courtage, Maroc Assistance Internationale, Chaabi Bank, Bank Al Amal, Attawfiq Micro Finance, BP Shore Group, FPCT Sakane, Infra Maroc Capital (IMC), Maroc traitement de transactions (M2T), Alhif SA, Bank Al Youstr, Al Akaria Invest, Socinvest, BCP International, Africa Stone Management et les OPCVM.
- Sociétés de financement spécialisées comprenant Vivalis, Maroc Leasing et Chaabi LLD.
- Banque de détail à l'international comprenant, Banque Populaire Marococco-Centrafricaine, Atlantic Bank International, BCP Mauritius, Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit, Banque de Madagascar et de l'Océan Indien et Banque Commerciale Internationale.

Chacun de ces métiers enregistre les charges et produits, ainsi que les actifs et passifs qui lui sont rattachés après élimination des transactions intragroupe.

2.21. UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du groupe exige de la Direction et des gestionnaires la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations, qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat, comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes associées.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers. Ce qui est notamment le cas pour :

- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit ;
- De l'usage de modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- Du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés classés en « Actifs à la juste valeur par capitaux propres » ou en « Instruments financiers à la juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes aux états financiers ;
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

2.22. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

2.22.1. FORMAT DES ÉTATS FINANCIERS

En l'absence de format préconisé par les IFRS, les états financiers du groupe sont établis conformément aux modèles prescrits par Bank Al-Maghrib.

2.22.2. RÈGLES DE COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan, si et seulement si le groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2025

BILAN CONSOLIDÉ IFRS

(en milliers de DH)

ACTIF CONSOLIDÉ IFRS	Annexes	30/06/2025	31/12/2024
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3.11	24 008 963	20 240 625
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1	107 365 450	103 426 956
Actifs financiers détenus à des fins de transactions		75 397 125	71 114 649
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		31 968 325	32 312 307
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.2/3.11	35 480 394	36 028 396
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		27 463 930	28 070 276
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		8 016 464	7 958 120
Titres au coût amorti	3.3	30 216 821	30 251 624
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	3.4/3.11	33 521 956	27 610 227
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	3.5/3.11	285 884 174	287 240 813
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux			
Placements des activités d'assurance	3.12	2 606 354	2 274 792
Actifs des contrats d'assurance		398 747	256 979
Actifs d'impôt exigible		2 675 069	1 616 954
Actifs d'impôt différé		5 426 936	4 943 941
Comptes de régularisation et autres actifs		9 194 343	8 307 858
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participations dans des entreprises mises en équivalence		37 020	29 649
Immeubles de placement		6 022 351	6 131 612
Immobilisations corporelles	3.6	10 832 512	10 471 360
Immobilisations incorporelles	3.6	1 066 730	1 103 036
Écarts d'acquisition	3.7	2 338 879	2 343 738
TOTAL ACTIF IFRS		557 076 699	542 278 560

(en milliers de DH)

PASSIF CONSOLIDÉ IFRS	Annexes	30/06/2025	31/12/2024
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		20 071	7 553
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			
Passifs financiers détenus à des fins de transaction			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			
Instruments dérivés de couverture			
Dettes envers les Établissements de crédit et assimilés	3.8	53 643 541	49 566 074
Dettes envers la clientèle	3.9	393 859 549	388 991 374
Dettes représentées par un titre			
Titres de créance émis		395 592	401 080
Écart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôt courant		3 751 723	4 212 351
Passifs d'impôt différé		1 086 686	1 047 434
Comptes de régularisation et autres passifs		18 205 640	14 956 553
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Passifs des contrats d'assurance		3 019 592	2 577 887
Provisions pour risques et charges	3.10/3.11	8 847 455	7 808 025
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		4 283 122	4 025 107
Dettes subordonnées		11 744 047	11 517 811
Capitaux propres		58 219 681	57 167 311
Capital et réserves liées		31 203 153	30 438 267
Actions propres			
Réserves consolidées		24 365 431	22 621 683
- Part du groupe		4 053 089	3 070 328
- Part des minoritaires		20 312 342	19 551 355
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-886 164	-859 201
- Part du groupe		-595 654	-610 092
- Part des minoritaires		-290 510	-249 109
Résultat net de l'exercice		3 537 261	4 966 562
- Part du groupe		2 915 647	4 145 346
- Part des minoritaires		621 614	821 216
TOTAL PASSIF IFRS		557 076 699	542 278 560

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ IFRS

(en milliers de DH)

COMPTE DE RÉSULTAT	Annexes	30/06/2025	30/06/2024
Intérêts et produits assimilés	4.1	10 576 797	10 410 185
Intérêts et charges assimilés	4.1	-3 079 773	-3 215 124
MARGE D'INTÉRÊTS		7 497 024	7 195 061
Commissions perçues	4.2	2 338 597	2 281 665
Commissions servies	4.2	-308 365	-292 043
MARGE SUR COMMISSIONS		2 030 232	1 989 622
+/- Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette			
+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat		2 629 037	2 323 133
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		2 762 349	2 279 841
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		-133 312	43 292
+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres		1 293 350	938 929
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		-1 042	80
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		1 294 392	938 849
+/- Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
+/- Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
+/- Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ		3 922 387	3 262 062
Produits des autres activités		282 825	318 073
Charges des autres activités		-81 088	-127 998
PRODUITS NETS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	4.3	260 943	201 203
PRODUIT NET BANCAIRE		13 912 323	12 838 023
Charges générales d'exploitation		-4 965 829	-4 873 256
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-696 479	-690 014
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		8 250 015	7 274 753
Coût du risque	4.4	-2 703 566	-2 709 549
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		5 546 449	4 565 204
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-52 024	-10 354
Gains ou pertes nets sur autres actifs		1 660	45 095
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		5 496 085	4 599 945
Impôts sur les bénéfices		-1 958 824	-1 571 268
RÉSULTAT NET		3 537 261	3 028 677
Intérêts minoritaires		621 614	444 458
RÉSULTAT NET-PART DU GROUPE		2 915 647	2 584 219
Résultat par action (en dirham)		14,34	12,71
Résultat dilué par action (en dirham)		14,34	12,71

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2025

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers de DH)

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés en capitaux propres recyclables	Gains ou pertes latents ou différés en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31/12/2023	2 033 125	27 898 069		9 245 406	271 315	-771 589	38 676 326	19 653 479	58 329 805
Opérations sur capital								991 968	991 968
Paiements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres								-1 286 588	-1 286 588
Affectation du résultat		2 597 883		-2 597 883					
Dividendes		-2 033 125					-2 033 125	95 465	-1 937 660
Résultat de l'exercice				4 145 346			4 145 346	821 216	4 966 562
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)									
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)				52 584	166 019	-2 301	216 302	-19 847	196 455
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)				237 412	-274 239		-36 827	-57 449	-94 276
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)				289 996	-108 220	-2 301	179 475	-77 296	102 179
Variation de périmètre				-26 122	-102	805	-25 419	-42 864	-68 283
Autres variations		-57 685		184 038			126 353	-31 918	94 435
Capitaux propres clôture 31/12/2024	2 033 125	28 405 142		11 240 781	162 993	-773 085	41 068 956	20 123 462	61 192 418
Opérations sur capital								-76 923	-76 923
Paiements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres								-43 745	-43 745
Affectation du résultat		2 939 923		-2 939 923					
Dividendes		-2 134 781					-2 134 781	175 576	-1 959 205
Résultat de l'exercice				2 915 647			2 915 647	621 614	3 537 261
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)									
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					126 906	18 749	145 655	-23 385	122 270
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)				-30 462	-118 557		-149 019	-16 782	-165 801
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)				-30 462	8 349	18 749	-3 364	-40 167	-43 531
Variation de périmètre				8 893	-12 065	-595	-3 767	-11 344	-15 111
Autres variations		-40 256		56 922			16 666	-105 027	-88 361
Capitaux propres clôture 30/06/2025	2 033 125	29 170 028		11 251 858	159 277	-754 931	41 859 357	20 643 446	62 502 803

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENTEN CAPITAUX PROPRES

(en milliers de DH)

	30/06/2025	30/06/2024
Résultat net	3 537 261	3 028 677
Éléments recyclables en résultat net :	-36 261	3 727
Écarts de conversion	-165 801	-67 005
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	119 406	66 962
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables de l'activité d'assurance	10 134	3 770
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables		
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables		
Impôts liés		
Éléments non recyclables en résultat net :	-7 270	45 956
Réévaluation des immobilisations		
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies	-143	
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat		
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	-8 510	46 501
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres de l'activité d'assurance	1 383	-545
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables		
Impôts liés		
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-43 531	49 683
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	3 493 730	3 078 360
Dont part du Groupe	2 912 283	2 654 058
Dont part des intérêts minoritaires	581 447	424 302

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers de DH)

	30/06/2025	30/06/2024
Résultat avant impôts	5 496 085	4 599 945
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	696 479	690 014
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-34 710	-41 561
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	462 652	1 709 579
+/- Dotations nettes aux provisions	1 062 245	281 660
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	52 024	10 353
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-829 943	-994 816
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement		
+/- Autres mouvements	542 732	429 955
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	1 951 479	2 085 184
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	1 169 137	-9 274 688
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	5 579 075	9 145 052
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-3 260 816	-5 428 511
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	2 628 129	2 954 381
- Impôts versés	-4 034 897	-1 646 038
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	2 080 628	-4 249 804
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	9 528 192	2 435 325
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	368 759	866 667
+/- Flux liés aux immeubles de placement	151 059	168 684
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-988 083	-895 020
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-468 265	140 331
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-2 036 128	-1 433 359
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-208 412	610 790
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-2 244 540	-822 569
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-199 116	-180 353
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	6 616 271	1 572 734
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	23 327 282	17 286 357
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	20 233 072	15 481 858
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	3 094 210	1 804 499
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	29 943 553	18 859 091
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	23 988 892	13 639 763
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5 954 661	5 219 328
Variation de la trésorerie nette	6 616 271	1 572 734

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2025

3.1. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en milliers de DH)

	30/06/2025		31/12/2024	
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la JV par résultat	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la JV par résultat
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Valeurs reçues en pension				
Effets publics et valeurs assimilées	56 396 563		52 419 744	
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 015 189		3 598 158	
Actions et autres titres à revenu variable	15 042 636	8 164 620	14 959 191	7 567 412
Titres de participation non consolidés		23 803 705		24 744 895
Instruments dérivés	942 737		137 556	
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	75 397 125	31 968 325	71 114 649	32 312 307

3.2. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

(en milliers de DH)

	30/06/2025			31/12/2024		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	35 480 394	1 556 000	-1 068 222	36 028 396	1 370 279	-964 164
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	27 463 930	1 381 423	-4 805	28 070 276	1 190 987	-10 630
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	8 016 464	174 577	-1 063 417	7 958 120	179 292	-953 534
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale (*)	6 726 311	1 372 002	-4 805	6 481 516	1 181 258	-8 385
Autres titres de créance négociables (*)	540 612			674 669		-2 245
Obligations	20 197 007	9 421		20 914 091	9 729	
Total des instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	27 463 930	1 381 423	-4 805	28 070 276	1 190 987	-10 630
Impôts		-531 848	1 820		-458 530	3 760
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		849 575	-2 985		732 457	-6 870
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable						
Titres de participation non consolidés	8 016 464	174 577	-1 063 417	7 958 120	179 292	-953 534
Total des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	8 016 464	174 577	-1 063 417	7 958 120	179 292	-953 534
Impôts		-68 522	388 557		-69 027	343 894
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)		106 055	-674 860		110 265	-609 640

(*) Voir note 3.11.Répartition des dépréciations par Bucket sous IFRS 9

3.3. TITRES AU COÛT AMORTI

(en milliers de DH)

	30/06/2025	31/12/2024
Titres de créance négociables	28 076 881	28 058 745
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	28 028 775	28 012 906
Autres titres de créance négociables	48 106	45 839
Obligations	2 139 940	2 192 879
TOTAL DES TITRES AU COÛT AMORTI	30 216 821	30 251 624

3.4. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AU COÛT AMORTI

(en milliers de DH)

3.4.1. Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	30/06/2025	31/12/2024
Comptes à vue	9 136 609	6 369 234
Prêts	23 712 463	20 186 163
Opérations de pension	903 601	1 259 241
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS AVANT DÉPRÉCIATION	33 752 672	27 814 638
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit (*)	230 716	204 411
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS NETS DE DÉPRÉCIATION	33 521 956	27 610 227

(*) Voir note 3.11.Répartition des dépréciations par Bucket sous IFRS9

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2025

(en milliers de DH)

3.4.2. Ventilation des prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti par zone géographique	30/06/2025	31/12/2024
Maroc	22 251 362	17 337 624
Zone off shore	767 088	1 415 829
Afrique	10 115 737	8 528 040
Europe	387 770	328 734
TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT NETS DE DÉPRÉCIATION (*)	33 521 956	27 610 227

(*) Voir note 3.11.Répartition des dépréciations par Bucket sous IFRS9

3.5. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU COÛT AMORTI

(en milliers de DH)

3.5.1. Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	30/06/2025	31/12/2024
Comptes ordinaires débiteurs	18 160 656	23 298 845
Prêts consentis à la clientèle	274 673 250	273 021 590
Opérations de pension	5 448 477	3 841 637
Opérations de location-financement	20 894 885	19 918 044
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU COÛT AMORTI AVANT DÉPRÉCIATION	319 177 268	320 080 116
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle (*)	33 293 094	32 839 303
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU COÛT AMORTI NETS DE DÉPRÉCIATION	285 884 174	287 240 813

(*) Voir note 3.11.Répartition des dépréciations par Bucket sous IFRS9

(en milliers de DH)

3.5.2 Ventilation des créances sur la clientèle au coût amorti par zone géographique	30/06/2025	31/12/2024
Maroc	229 438 937	230 198 272
Zone off shore	4 607 736	3 258 177
Afrique	49 619 604	51 224 629
Europe	2 217 897	2 559 735
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU COÛT AMORTI	285 884 174	287 240 813

3.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en milliers de DH)

	30/06/2025			31/12/2024		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 909 759	12 077 247	10 832 512	22 197 106	11 725 746	10 471 360
Terrains et constructions	9 340 760	4 231 239	5 109 521	9 015 854	3 974 758	5 041 096
Équipement, Mobilier, Installations	5 856 420	3 553 264	2 303 156	5 454 590	3 423 403	2 031 187
Biens mobiliers donnés en location						
Autres immobilisations	4 878 722	2 611 226	2 267 496	5 188 617	2 772 675	2 415 942
Droit d'utilisation	2 833 857	1 681 518	1 152 339	2 538 045	1 554 910	983 135
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 368 185	2 301 455	1 066 730	3 278 103	2 175 067	1 103 036
Droit au bail	309 797		309 797	310 533		310 533
Brevets et marque	194 984		194 984	172 877		172 877
Logiciels informatiques acquis	2 623 315	2 301 455	321 860	2 564 913	2 175 067	389 846
Autres immobilisations incorporelles	240 089		240 089	229 780		229 780
Droit d'utilisation						
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	26 277 944	14 378 702	11 899 242	25 475 209	13 900 813	11 574 396

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2025

CONTRATS DE LOCATION : DROITS D'UTILISATION - PRENEUR

(en milliers de DH)

CONTRATS DE LOCATION : DROITS D'UTILISATION - PRENEUR	31/12/2024	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Autres	30/06/2025
DROIT D'UTILISATION D'IMMEUBLES D'EXPLOITATION	918 541	183 264	-13 900		4 799	1 092 704
Valeur Brute	2 421 896	322 645	-34 379		5 700	2 715 862
Amortissements et dépréciations	-1 503 355	-139 381	20 479		-901	-1 623 158
DROIT D'UTILISATION DU MOBILIER ET MATÉRIEL D'EXPLOITATION	27 953	-3 438	-718		53	23 850
Valeur Brute	39 979	1 321	-2 055		4	39 249
Amortissements et dépréciations	-12 026	-4 759	1 337		49	-15 399
DROIT D'UTILISATION DES AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	36 641	1 139	-1 641		-354	35 785
Valeur Brute	76 170	6 118	-2 500		-1 042	78 746
Amortissements et dépréciations	-39 529	-4 979	859		688	-42 961
TOTAL DROITS D'UTILISATION	983 135	180 965	-16 259		4 498	1 152 339

ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION - PRENEUR

(en milliers de DH)

ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION - PRENEUR	30/06/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles	10 832 512	10 471 360
Dont : Droits d'utilisation	1 152 339	983 135
Immobilisations incorporelles	1 066 730	1 103 036
Dont : Droits d'utilisation		

PASSIFS AU TITRE DE LA DETTE LOCATIVE

(en milliers de DH)

PASSIFS AU TITRE DE LA DETTE LOCATIVE	30/06/2025	31/12/2024
Comptes de régularisation et autres passifs	18 205 640	14 956 553
Dont : Dettes locatives	1 163 802	1 003 363

DÉTAIL DES CHARGES DE CONTRATS DE LOCATION

(en milliers de DH)

DÉTAIL DES CHARGES DE CONTRATS DE LOCATION	30/06/2025	30/06/2024
Charges d'intérêts sur dettes locatives	-25 482	-28 396
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	-149 119	-152 493

3.7 ÉCART D'ACQUISITION

(en milliers de DH)

	31/12/2024	Variation périmètre	Écart de conversion	Autres mouvements	30/06/2025
Valeur Brute	2 343 738		-4 859		2 338 879
Cumul des pertes de valeur					
Valeur nette au bilan	2 343 738		-4 859		2 338 879

3.8 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en milliers de DH)

	30/06/2025	31/12/2024
Comptes à vue	3 181 948	3 275 024
Emprunts	19 392 626	12 841 567
Opérations de pension	31 068 967	33 449 483
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	53 643 541	49 566 074

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2025

3.9. DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en milliers de DH)

3.9.1 Dettes envers la clientèle	30/06/2025	31/12/2024
Comptes ordinaires créditeurs	285 764 288	280 517 763
Comptes à terme	44 218 818	45 249 800
Comptes d'épargne à taux administré	50 811 957	49 831 788
Bons de caisse	814 271	912 434
Opérations de pension	518 166	680 138
Autres dettes envers la clientèle	11 732 049	11 799 451
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	393 859 549	388 991 374

(en milliers de DH)

3.9.2 Ventilation des dettes sur la clientèle par zone géographique	30/06/2025	31/12/2024
Maroc	320 093 466	318 001 718
Zone off shore	1 626 457	1 498 734
Afrique	70 484 934	67 881 595
Europe	1 654 692	1 609 327
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	393 859 549	388 991 374

3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers de DH)

	Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature (*)	Provisions pour engagements sociaux	Autres provisions pour risques et charges	Valeur comptable au bilan
MONTANT AU 31/12/2024	3 323 114	1 692 390	2 792 521	7 808 025
Dotations	187 870	39 237	1 151 036	1 378 143
Reprises	122 217	3 147	190 356	315 720
Autres mouvements	-9 720	465	-13 738	-22 993
MONTANT AU 30/06/2025	3 379 047	1 728 945	3 739 463	8 847 455

3.11. VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR BUCKET

(en milliers de DH)

Au 30 Juin 2025	ENCOURS			PROVISIONS			TAUX DE COUVERTURE		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICES DES CHÈQUES POSTAUX	16 160 969						0,00%	0,00%	0,00%
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	28 416 939	1 277 995		2 014 004	217 001		7,09%	16,98%	0,00%
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables							0,00%	0,00%	0,00%
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables							0,00%	0,00%	0,00%
Titres de dettes	28 416 939	1 277 995		2 014 004	217 001		7,09%	16,98%	0,00%
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	320 774 358	28 512 754	33 863 500	3 390 721	5 741 092	24 395 849	1,06%	20,14%	72,04%
Prêts et créances sur les établissements de crédit	33 733 175		19 497	225 407		5 309	0,67%	0,00%	27,23%
Prêts et créances sur la clientèle	256 820 510	28 512 754	33 844 004	3 161 462	5 741 092	24 390 540	1,23%	20,14%	72,07%
Titres de dettes	30 220 673			3 852			0,01%	0,00%	0,00%
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	365 352 267	29 790 749	33 863 500	5 404 726	5 958 093	24 395 849	1,48%	20,00%	72,04%
PASSIFS FINANCIERS	81 586 204	5 101 111	2 818 131	780 906	703 739	1 894 401	0,96%	13,80%	67,22%
Engagements hors bilan	81 586 204	5 101 111	2 818 131	780 906	703 740	1 894 401	0,96%	13,80%	67,22%

Au 31 Décembre 2024	ENCOURS			PROVISIONS			TAUX DE COUVERTURE		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICES DES CHÈQUES POSTAUX	10 690 221								
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	29 607 143	805 064		2 183 889	158 042		7,38%	19,63%	
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables									
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables									
Titres de dettes	29 607 143	805 064		2 183 889	158 042		7,38%	19,63%	
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	319 888 773	26 304 779	31 958 016	3 419 917	5 211 670	24 417 317	1,07%	19,81%	76,40%
Prêts et créances sur les établissements de crédit	27 803 118		11 520	194 124		10 287	0,70%	0,00%	89,30%
Prêts et créances sur la clientèle	261 828 841	26 304 779	31 946 496	3 220 603	5 211 670	24 407 030	1,23%	19,81%	76,40%
Titres de dettes	30 256 814			5 190			0,02%		
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	360 186 137	27 109 843	31 958 016	5 603 806	5 369 711	24 417 317	1,56%	19,81%	76,40%
PASSIFS FINANCIERS	74 726 129	4 645 792	2 850 032	753 172	662 091	1 907 850	1,01%	14,25%	66,94%
Engagements hors bilan	74 726 129	4 645 792	2 850 032	753 172	662 091	1 907 850	1,01%	14,25%	66,94%

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2025

3.12. PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

(en milliers de DH)

	30/06/2025	31/12/2024
Instruments financiers dérivés		
Instruments dérivés de couverture		
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	201 405	6 712
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres recyclables	1 728 872	1 664 481
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres non recyclable	296 123	228 352
Actifs financiers au coût amorti	379 954	375 247
Placements des activités d'assurance	2 606 354	2 274 792

4.1 MARGE D'INTÉRÊT

(en milliers de DH)

	30/06/2025			30/06/2024		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	8 465 943	1 914 218	6 551 725	8 352 314	2 007 657	6 344 657
Comptes et prêts/emprunts	7 894 048	1 767 468	6 126 580	7 886 719	1 848 829	6 037 890
Opérations de pensions	26 180	19 754	6 426	27 016	29 273	-2 257
Opérations de location-financement	545 715	126 996	418 719	438 579	129 555	309 024
Opérations interbancaires	653 782	915 022	-261 240	593 107	967 277	-374 170
Comptes et prêts/emprunts	408 782	331 632	77 150	369 737	225 365	144 372
Opérations de pensions	245 000	583 390	-338 390	223 370	741 912	-518 542
Emprunts émis par le Groupe		250 529	-250 529		240 181	-240 181
Instruments à la juste valeur sur capitaux propres	910 276	4	910 272	901 971	9	901 962
Actifs financiers au coût amorti	546 796		546 796	562 793		562 793
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	10 576 797	3 079 773	7 497 024	10 410 185	3 215 124	7 195 061

4.2 COMMISSIONS NETTES

(en milliers de DH)

	30/06/2025			30/06/2024		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions sur titres	258 361	26 304	232 057	174 720	22 838	151 882
Produits nets sur moyen de paiement	401 759	70 484	331 275	412 649	35 983	376 666
Autres commissions	1 678 477	211 577	1 466 900	1 694 296	233 222	1 461 074
PRODUITS NETS DE COMMISSIONS	2 338 597	308 365	2 030 232	2 281 665	292 043	1 989 622

4.3 PRODUITS NETS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

(en milliers de DH)

	30/06/2025	30/06/2024
Produits des activités d'assurance	718 770	640 715
Charges afférentes aux contrats d'assurance	-520 533	-507 716
Produits nets des placements liés aux activités d'assurance	61 661	73 443
Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance	1 045	-5 239
Produit nets des activités d'assurance	260 943	201 203

4.4 COÛT DU RISQUE

(en milliers de DH)

	30/06/2025	30/06/2024
Dotations nettes de reprises des dépréciations	616 589	1 507 401
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	-140 333	39 065
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-168 017	74 241
Engagements par signature	27 684	-35 176
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	152 928	460 394
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	110 508	583 237
Engagements par signature	42 420	-122 843
Bucket 3 : Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs dépréciés	603 994	1 007 942
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	608 445	1 016 293
Engagements par signature	-4 451	-8 351
Autres provisions pour risques et charges	1 022 433	314 818
Autres variations des provisions	1 064 544	887 330
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés		
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	1 159 997	1 006 348
Récupérations sur prêts et créances comptabilisés au coût amorti	95 453	119 018
Décotes sur crédits restructurés		
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		
Autres produits		
Coût du risque	2 703 566	2 709 549

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2025

5 INFORMATION SECTORIELLE

(en milliers de DH)

BILAN AU 31 JUIN 2025	Banque Maroc & banque off shore	Sociétés de financement spécialisées	Banque de détail & Assurance à l'international	Interco	Total
Total Bilan	450 671 000	33 258 096	104 395 461	-31 247 858	557 076 699
dont					
Eléments d'Actifs					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	104 595 906		2 769 544		107 365 450
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	22 421 437	8 218	20 865 716	-7 814 977	35 480 394
Placements détenus jusqu'à leur échéance	30 180 278		636 543	-600 000	30 216 821
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	45 456 473	123 464	10 383 229	-22 441 210	33 521 956
Prêts et créances sur la clientèle	207 153 784	30 176 788	49 619 604	-1 066 002	285 884 174
Eléments du Passif					
Dettes envers les EC et assimilés	36 028 031	25 494 903	14 881 009	-22 760 402	53 643 541
Dettes envers la clientèle	322 712 973	784 251	70 512 122	-149 797	393 859 549
Capitaux propres	57 471 668	2 355 890	8 389 423	-5 714 178	62 502 803

(en milliers de DH)

5.2 COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 JUIN 2025	Banque Maroc & banque off shore	Sociétés de financement spécialisées	Banque de détail & Assurance à l'international	Interco	Total
Marge d'intérêt	5 238 306	399 776	1 853 553	5 389	7 497 024
Marges sur commissions	1 251 294	44 342	759 980	-25 384	2 030 232
Produit net bancaire	11 029 325	593 659	3 017 292	-727 953	13 912 323
Résultat Brut d'exploitation	6 649 966	344 549	1 255 500		8 250 015
Résultat d'exploitation	4 626 120	-58 411	978 740		5 546 449
Résultat net	2 757 058	-40 677	820 880		3 537 261
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	2 336 807	-35 779	614 619		2 915 647

6 PASSIFS EVENTUELS

- La Banque Centrale Populaire fait l'objet d'un contrôle de l'Office des Changes portant sur les opérations réalisées en devises.
- Une procédure judiciaire visant la Succursale belge de Chaabi Bank est en cours d'instruction, et le Groupe BCP coopère avec les autorités pour clarifier cette situation et défendre l'intégrité de ses institutions.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE BANQUE POPULAIRE

PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2025	SECTEUR D'ACTIVITÉ	Pays	MÉTHODE DE CONSOLIDATION	% INTERET	% CONTRÔLE
Banque Centrale Populaire	Banque	Maroc	TOP		
BP Centre Sud	Banque	Maroc	IG	50,51%	50,51%
BP Fes Taza	Banque	Maroc	IG	51,08%	51,08%
BP Laayoune	Banque	Maroc	IG	51,04%	51,04%
BP Marrakech B Mellal	Banque	Maroc	IG	55,15%	55,15%
BP Nador Al Hoceima	Banque	Maroc	IG	51,34%	51,34%
BP Oujda	Banque	Maroc	IG	51,47%	51,47%
BP Tanger Tetouan	Banque	Maroc	IG	50,80%	50,80%
BP Rabat Kenitra	Banque	Maroc	IG	51,10%	51,10%
CHAABI BANK	Banque	France	IG	100,00%	100,00%
BPMC	Banque	République centrafricaine	IG	75,00%	75,00%
MAI	Assistance	Maroc	IG	77,43%	77,43%
CCI	Fond d'investissement	Maroc	IG	77,74%	100,00%
IMC	Fond d'investissement	Maroc	IG	48,58%	50,03%
VIVALIS	Crédit à la consommation	Maroc	IG	87,27%	87,27%
BCP SECURITIES SERVICES	Marché des capitaux	Maroc	IG	100,00%	100,00%
CHAABI LLD	Location longue durée	Maroc	IG	84,82%	85,00%
CIB	Banque Offshore	Zone Franche	IG	85,26%	100,00%
BANK AL AMAL	Banque	Maroc	IG	43,46%	48,09%
ATTAWFIQ MICRO FINANCE	Micro-crédit	Maroc	IG	100,00%	100,00%
M2T	Services de paiements	Maroc	IG	84,79%	84,79%
ALHIF SA	Holding	Maroc	IG	39,31%	50,56%
UPLINE GROUP	Banque d'affaires	Maroc	IG	89,03%	100,00%
UPLINE COURTAGE	Assurance	Maroc	IG	100,00%	100,00%
MAROC LEASING	Crédit bail	Maroc	IG	87,12%	87,12%
BP SHORE GROUP	Holding	Maroc	IG	79,04%	99,98%
FPCT SAKANE	Immobilier	Maroc	IG	49,00%	100,00%
AL AKARIA INVEST	Holding	Maroc	IG	100,00%	100,00%
BANK AL YOUSR	Banque	Maroc	IG	82,00%	82,00%
SOCINVEST	Société d'investissement	Maroc	IG	100,00%	100,00%
UPLINE HORIZON	OPCVM	Maroc	IG	97,63%	100,00%
UPLINE OPPORTUNITES	OPCVM	Maroc	IG	99,96%	100,00%
AFRICA STONE MANAGEMENT	Gestion d'OPCI	Maroc	IG	29,00%	29,00%
BCP INTERNATIONAL	Holding	Maroc	IG	100,00%	100,00%
BCP MAURITIUS	Banque	Ile Maurice	IG	100,00%	100,00%
BANQUE DE MADAGASCAR ET DE L'OCEAN INDIEN	Banque	Madagascar	IG	66,71%	66,71%
BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT	Banque	Cameroun	IG	78,43%	78,43%
BANQUE COMMERCIALE INTERNATIONALE	Banque	République du Congo	IG	100,00%	100,00%
ATLANTIC BANQUE INTERNATIONALE	Holding	Côte d'Ivoire	IG	79,83%	79,83%
ATLANTIQUE FINANCE	Banque d'affaires	Côte d'Ivoire	IG	79,75%	99,91%
ATLANTIQUE ASSET MANAGEMENT	Gestion d'actif	Côte d'Ivoire	IG	79,75%	99,91%
BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASSO	Banque	Burkina Fasso	IG	48,76%	61,08%
BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN	Banque	Bénin	IG	58,55%	73,35%
BANQUE ATLANTIQUE DE LA COTE D'IVOIRE	Banque	Côte d'Ivoire	IG	79,42%	99,49%
BANQUE ATLANTIQUE DU MALI	Banque	Mali	IG	57,46%	71,99%
BANQUE ATLANTIQUE DU NIGER	Banque	Niger	IG	63,85%	79,98%
BANQUE ATLANTIQUE DU SENEGAL	Banque	Sénégal	IG	79,82%	100,00%
BANQUE ATLANTIQUE DU TOGO	Banque	Togo	IG	67,91%	85,07%
BIA NIGER	Banque	Niger	IG	55,49%	69,51%
BPMG	Banque	Guinée	IG	61,66%	77,25%
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE IARD	Assurance	Côte d'Ivoire	IG	71,84%	90,00%
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE VIE	Assurance	Côte d'Ivoire	IG	77,22%	96,73%
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE VIE	Assurance	Togo	IG	51,96%	66,69%
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE IARD	Assurance	Togo	IG	77,87%	97,55%

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2025

EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATÉGIE DE COUVERTURE

La Banque est dotée d'une organisation en ligne avec les meilleurs standards internationaux. Sa structure de gouvernance intégrée lui permet d'identifier les risques auxquels elle est confrontée, de mettre en œuvre un dispositif de contrôle interne adéquat et efficace et d'établir un système de suivi et de réajustement.

La responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision des risques est partagée entre :

- Les instances de gouvernance et de pilotage du Groupe (Comité Directeur, Conseil d'Administration, Comité d'Audit, Comités des Risques, Comité Placement...);
- La fonction Risques Groupe et les autres fonctions dédiées et/ou impliquées dans le suivi des risques (crédit, marché, financier et opérationnel,...);
- Les instances relevant du contrôle interne.

1. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent au défaut d'un emprunteur par rapport au remboursement de ses dettes (obligations, prêts bancaires, créances commerciales...). Ce risque se décompose en risque de défaut qui intervient en cas de manquement ou de retard de la part de l'emprunteur sur le paiement du principal et/ou des intérêts de sa dette, en risque sur le taux de recouvrement en cas de défaut, ainsi qu'en risque de dégradation de la qualité du portefeuille de crédit.

DISPOSITIF DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI DU RISQUE DE CRÉDIT

Le dispositif de surveillance et de suivi du risque de crédit repose sur un suivi individualisé des activités exposées à ce risque. Déployé à tous les niveaux de la Banque, il s'articule autour de trois composantes principales :

- L'évaluation et le suivi indépendant de la qualité des risques afin d'en assurer une analyse objective et rigoureuse ;
- Le suivi spécifique des risques majeurs et du risque de concentration, garantissant une vigilance accrue sur les expositions significatives ;
- Le suivi permanent et rapproché des créances sensibles, permettant d'anticiper et de gérer efficacement les situations à risque.

Ce dispositif s'appuie sur une gouvernance des risques robuste et une culture de gestion solidement ancrée. Il est continuellement enrichi par un cadre d'appétence au risque, assurant ainsi une remontée régulière d'informations au Management et aux Instances de Gouvernance. Cela permet de définir :

- Des politiques adaptées pour un développement maîtrisé ;
- Des actions correctives ciblées afin de préserver les intérêts de la Banque.

SYSTÈME DE NOTATION INTERNE

La Banque a mis en place un système de notation global en ligne avec les exigences réglementaires en matière d'utilisation et d'usage, applicable à l'ensemble des contreparties, qu'il s'agisse d'états souverains, de banques, d'entreprises ou de particuliers. Celles opérant dans le secteur de la promotion immobilière sont qualifiées à travers la notation des projets. La clientèle des particuliers est, en outre, assujettie au scoring à l'octroi applicable aux crédits à la consommation et aux crédits immobiliers.

Le système de notation constitue le cœur du dispositif de gestion du risque de crédit et repose sur une série de modèles appropriés à chaque catégorie d'actif. La notation consiste à attribuer une note à chaque contrepartie selon une échelle interne dont chaque niveau correspond à une probabilité de défaut. Elle constitue un des critères clés de la politique d'octroi de crédit. Pour la clientèle des entreprises, la notation est attribuée au moment du montage du dossier de crédit et est révisée au moins une fois par an.

De plus, une attention est accordée à la cohérence entre les décisions prises et le profil de risque dégagé par chaque note ainsi que les composantes qualitatives et quantitatives prises en compte dans la grille.

La notation constitue un axe important dans l'évaluation de la qualité des expositions de la Banque à travers l'analyse du portefeuille noté et l'évolution de sa distribution. Un suivi particulier est par ailleurs assuré pour les contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque.

En outre, le dispositif de notation est un élément fondamental du processus de provisionnement IFRS9.

Enfin, dans le cadre des travaux de maintenance continue de l'outil de notation des entreprises, le Groupe a défini une batterie de tests permettant d'évaluer la performance des modèles de notation en matière de discrimination, de prédiction de la défaillance et de stabilité. Ces tests, nommés backtesting, sont opérés afin de s'assurer de la solidité des modèles de notation et de mettre en place, si besoin, des actions correctives.

DISPOSITIF DE SUIVI DU RISQUE DE CONCENTRATION

La Banque assure un suivi rigoureux du risque de concentration afin de respecter, d'une part, les règles prudentielles relatives à la division des risques et, d'autre part, de garantir une diversification adéquate permettant de diluer et de maîtriser les expositions.

Le dispositif de gestion et de suivi mis en place repose sur plusieurs éléments clés :

- Un processus de revue de portefeuille, alimenté en continu par une base de données risques intégrant diverses sources (base des groupes et des engagements, centrale des bilans, base de notation...). Ce dispositif garantit une remontée efficace des informations nécessaires à l'analyse des portefeuilles ;
- Un cadre de limites sectorielles et individuelles, constituant une composante essentielle de l'appétence au risque de la Banque ;
- Une surveillance accrue des engagements dès lors qu'ils dépassent 5% des fonds propres de la Banque ;
- Un processus d'examen des 100 principales expositions, en considérant aussi bien les contreparties individuelles que les groupes de contreparties liées, pour l'ensemble des entités de la Banque.

PROCESSUS DE REVUE DE PORTEFEUILLE

La revue de portefeuille constitue un outil indispensable du dispositif de surveillance et de gestion des risques, notamment majeurs et de concentration. Elle consiste en une analyse globale et simultanée d'un portefeuille donné aboutissant à une classification homogène des contreparties.

La notion de portefeuille concerne un ensemble d'actifs regroupés par secteur d'activité, par classe de risque, par niveau d'engagements...

La revue de portefeuille complète le processus classique de revue annuelle des dossiers et de suivi permanent des engagements en s'appuyant sur les paramètres d'usage en matière d'appréciation du risque de crédit (données propres aux secteurs, éléments qualitatifs et quantitatifs liés à la contrepartie et au groupe d'appartenance...).

DISPOSITIF D'APPÉTENCE AU RISQUE DE CRÉDIT

Le Groupe poursuit la construction progressive de son dispositif global d'appétence au risque de crédit, qui se décline en des indicateurs quantitatifs et des limites internes opérationnelles :

Limites de concentration sectorielle : La fixation des limites sectorielles repose sur une approche combinant des critères qualitatifs et quantitatifs. Elle prend en compte à la fois le degré de sinistralité des secteurs et leur potentiel de développement. Depuis 2017, ce dispositif constitue un élément clé du processus de planification, permettant de définir les orientations stratégiques en matière de part de marché sur un secteur ou sous-secteur donné, afin d'assurer une croissance ciblée et maîtrisée.

Les limites sectorielles sont mises à jour une fois par an. Leur suivi est accompagné de mesures adaptées en fonction du niveau de leur consommation et de l'évolution des conditions du marché.

Limites de concentration individuelle : S'appuyant sur le processus de revue de portefeuille, les principaux risques de la Banque font l'objet d'une analyse groupée permettant une classification par niveau de risque. Cette classification, enrichie par d'autres paramètres tels que la nature et le volume d'activité, les fonds propres de la contrepartie et de la Banque, ainsi que les limites sectorielles, sert de base à la définition des limites par groupe de contreparties. Ces limites sont soumises à l'approbation des comités compétents.

Le processus d'élaboration des limites intègre une phase de négociation avec les lignes métiers. Les résultats des modèles de fixation des limites sont préalablement examinés avec ces dernières afin d'intégrer toute composante non modélisée. Les propositions issues de ces discussions sont ensuite soumises aux comités compétents pour arbitrage et validation.

Limites sur les contreparties bancaires : La démarche de fixation des limites encadrant les relations avec les contreparties bancaires marocaines ou étrangères et couvrant les activités de la Salle des Marchés, les opérations de Trade Finance et les placements interbancaires, s'appuie sur les ratings des agences de notation pour les contreparties notées, et sur un modèle de notation interne pour les contreparties bancaires non notées.

Les limites sont revues annuellement. Elles peuvent être sujettes à une réévaluation ponctuelle en cas de changement significatif des conditions de marché pouvant impacter la perception ou l'évaluation du risque. Le suivi du respect des limites se fait par les fonctions concernées à travers des outils de monitoring et de reporting adéquats.

DISPOSITIF DE SUIVI DES CRÉANCES SENSIBLES

L'objectif du dispositif de suivi des risques sensibles est d'identifier en amont les signaux de détérioration potentielle du portefeuille sain. Cette détection précoce permet à la Banque d'entreprendre des actions de protection de ses intérêts plus efficaces et moins onéreuses. L'identification et le suivi de ces créances s'opèrent conjointement par les fonctions risques et les lignes métiers à fréquence mensuelle.

Le processus mis en place consiste à échanger en permanence, avec les gestionnaires de la relation, des informations sur chaque situation en vue d'entamer les négociations qui s'imposent pour la régularisation éventuelle de la créance. Les cas n'enregistrant pas une évolution favorable significative de leur situation sont inscrits en "Watch List", après décision des comités compétents.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2025

La "Watch List", qui constitue l'aboutissement de toutes les actions de surveillance, fait elle-même l'objet d'un dispositif de suivi pour permettre à la Banque de préserver, dans le temps, son potentiel de recouvrement.

En matière de provisionnement, la "Watch List" constitue une composante importante du dimensionnement des provisions, à la fois sur base sociale (PRG) et sur base consolidée (IFRS9).

Il est à souligner que les mesures transitoires, dans le cadre de la refonte de la circulaire 19G sur la classification des créances, continuent d'être déployées en anticipation de son entrée en vigueur. Ce projet de réforme vise à (i) assurer une application homogène en matière d'identification, de classification et de provisionnement des créances sensibles au sein du secteur bancaire, (ii) intégrer de nouveaux critères en matière de définition de défaut (dépassements, restructurations...).

2. RISQUE PAYS

PROCESSUS DE GESTION DU RISQUE PAYS

Le risque pays est défini comme le risque que les conditions économiques, financières, politiques, juridiques ou sociales d'un pays affectent les intérêts financiers de la Banque. Il ne constitue pas une nature de risque différente des risques "élémentaires" (crédit, marché, opérationnel...), mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, social, macroéconomique et financier spécifique.

Le dispositif de mesure et de surveillance du risque pays mis en place repose sur les principes suivants :

- Une organisation dédiée permettant une fluidité dans la prise de décisions stratégiques et des arbitrages nécessaires et s'appuyant sur des comités d'animation et de suivi des performances qui associent la Banque de l'International, ABI et les filiales. Cette structure vise à assurer une coordination optimale et à renforcer les performances à tous les niveaux, grâce à la mise en œuvre de plusieurs comités spécialisés ;
- Une architecture de décision et de délégations de pouvoirs (filiale, holding ABI, BCP) en termes d'octroi de crédit, d'investissement et d'arrangement des dossiers douteux ;
- Un dispositif de gestion du risque pays articulé autour des cinq composantes ci-dessous, régulièrement analysées par les instances de gouvernance et de direction du Groupe :
 - **La notation du risque pays** : le dispositif de notation des pays mis en place par le Groupe repose sur la combinaison des notations externes reconnues des trois agences de notation internationales « S&P, Moody's et Fitch » et de modèles internes méthodiquement élaborés, à échelle standardisée à celle des agences. Les modèles internes permettent de quantifier le risque pays à partir de données et d'indicateurs macro-économiques, financiers, politiques et réglementaires. Les notations internes sont déclinées en quatre types de mesure de risque : le risque de défaut souverain, le risque de non-transfert, le risque du système bancaire, ainsi que le risque de transmission d'un choc macro-économique généralisé au tissu des corporates du pays. Pour chacun de ces types de risque, des notations distinguent le risque à court terme (moins de 12 mois) et le risque à moyen terme (au-delà de 12 mois). Afin de garantir une comparabilité avec les ratings des agences de notation, la mesure interne de risque pays retenue correspond à la notation du risque souverain en devise étrangère (non-transfert) à horizon moyen terme ;
 - **Les limites pays** : Le dispositif de limites pays repose sur une architecture multidimensionnelle ralliant des composantes complémentaires liées à l'appétit stratégique, l'appétit commercial, la mesure de risque et la rentabilité. Il intègre un processus d'examen et de négociation avec les lignes métiers afin de prendre en considération toute composante éventuelle non modélisée par les calculs. Les propositions issues de ces discussions sont soumises aux comités idoines pour décision et arbitrage. Ces limites couvrent à minima les pays d'exposition en Afrique, et sont déclinées par grand type d'emprunteur dont le souverain. Elles sont revues annuellement à l'élaboration de l'exercice budgétaire, et peuvent être sujettes à une réévaluation en cas d'anticipation ou de changement significatif des conditions d'un pays ou d'un groupe de pays donné ;
 - **La provision du risque pays** : Dans le cadre d'une approche proactive et transparente de la gestion du risque pays, et en renforcement de ses capacités à absorber des chocs exogènes induits par son activité à l'international, le Groupe constitue des provisions selon un modèle répondant aux dispositions des normes IFRS9. Le dispositif se base sur l'évaluation de la perte attendue sur chaque exposition souveraine, estimée en fonction de sa classification (Bucket 1, Bucket 2 ou Bucket 3) et de la notation pays. La perte en cas de défaut (LGD) est, quant à elle, fixée forfaitairement pour l'ensemble du portefeuille ;
 - **Les reportings** : Le dispositif de communication et de diffusion de l'information, à destination des organes de direction et d'administration, comprend des reportings exhaustifs sur la situation du risque pays, permettant le suivi du profil de risque du Groupe, le pilotage de la performance ainsi que le suivi du respect des limites. Ce dispositif inclut un ensemble de tableaux de bord à diverses informations, fréquences et destinations. Il englobe des notes d'analyse sur les pays d'exposition, la cartographie des expositions transfrontalières, le

suivi de la qualité des expositions, le suivi du respect des limites et l'évolution de la distribution des risques ;

- **Stress test** : Le Groupe intègre dans son dispositif de gestion des risques, un processus de stress test basé sur des scénarii internes et réglementaires. Les simulations visent à évaluer l'impact d'une dégradation de la solvabilité ou des difficultés économiques et financières d'un pays ou d'un ensemble de pays sur les provisions et la solidité de la Banque. Ces simulations incluent des hypothèses de défaut d'un pays, de dégradation de la note souveraine, ou des scénarii de transmission de chocs du risque souverain aux entreprises.

PROCESSUS DE SURVEILLANCE DES FILIALES A L'INTERNATIONAL

Au niveau de la zone UEMOA, le Groupe s'appuie sur une plateforme régionale dédiée, garantissant une mise en œuvre harmonisée et efficace de son dispositif de gestion des risques au niveau local. Cette approche favorise une meilleure adaptation aux spécificités régionales tout en assurant une cohérence avec les standards du Groupe. Pour les autres banques à l'international, la fonction centrale des risques exerce une supervision fonctionnelle directe, veillant à l'application rigoureuse et homogène des normes de gestion et de supervision des risques. Cette démarche vise à standardiser les pratiques, renforcer la résilience des filiales et optimiser la maîtrise des risques à l'échelle du Groupe.

Pour garantir une surveillance rapprochée et proactive des risques, le Groupe a mis en place un dispositif structuré de remontée et de consolidation des risques à la fois au niveau local et central. Ce système permet d'identifier les zones de vulnérabilité et de déployer des stratégies d'atténuation adaptées, assurant ainsi une gestion plus efficace et réactive des risques. Ce dispositif est renforcé par le processus de la "Watch List", qui joue un rôle clé dans le suivi et l'anticipation des risques. Il permet d'assurer un contrôle rigoureux sur plusieurs aspects essentiels :

- Du profil de risque et de la qualité du portefeuille de chaque filiale ;
- Des créances sensibles ou en souffrance ;
- Du risque de concentration individuelle et sectorielle.

Grâce à cette approche intégrée, le Groupe renforce sa capacité à anticiper les défis, améliorer la résilience de ses filiales et maintenir une gouvernance robuste en matière de gestion des risques.

3. RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque de perte sur le portefeuille de négociation. Il résulte d'une évolution défavorable des paramètres de marché (taux d'intérêt, cours de change, prix des titres de propriété, cours des matières premières, volatilité des instruments financiers dérivés...).

La Banque, établissement financier de premier plan et intervenant important sur les activités de marché, est dotée d'un dispositif de gestion du risque de marché qui couvre l'ensemble des activités sur les opérations liées au portefeuille de négociation, ainsi que celles destinées à sa couverture ou à son financement.

Ce dispositif est fondé sur des principes directeurs clairs, des politiques et des procédures internes en ligne avec les niveaux de tolérance au risque et les objectifs de rendement, et en adéquation avec les fonds propres de la Banque.

Ainsi, le niveau de tolérance de la Banque au risque de marché est décliné à travers les dispositifs de limites et de délégation de pouvoirs. Ce niveau de tolérance est fixé de sorte que les expositions au risque de marché ne puissent générer des pertes qui pourraient compromettre la solidité financière de la Banque et l'exposer à des risques inconsidérés ou importants.

Par ailleurs, en vue de sécuriser le développement des activités de marché, la Banque a développé, dans le cadre de sa stratégie globale de gestion des risques, une culture de maîtrise et de surveillance rigoureuse du risque de marché, fondée sur des principes directeurs permettant de :

- Maîtriser le risque de marché sur les expositions du portefeuille de trading ;
- Sécuriser le développement des activités de marché de la Banque dans le cadre de ses orientations stratégiques et conformément aux dispositions réglementaires ;
- Adopter les meilleures pratiques en matière de gestion du risque de marché pour l'ensemble des activités de négociation de la Banque.

DISPOSITIF DE GESTION ET DE SUIVI DU RISQUE DE MARCHÉ

Dans un objectif d'encadrer les risques sur les activités de marché et d'en assurer la surveillance, le dispositif de gestion du risque de marché adopté par la Banque est organisé autour des axes suivants :

- Un dispositif de gouvernance qui comprend une organisation claire assurant un partage de responsabilités bien défini, et garantissant une indépendance entre les opérationnels et les organes de gestion et de contrôle des risques ;
- Une activité de pilotage et d'arbitrage entre les différentes activités de marché via le Comité Placement ;
- Un système de délégation de pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- Une activité de suivi et de surveillance des indicateurs de risque par les entités et les organes de contrôle du risque de marché ;
- Un ensemble d'outils de gestion et de contrôle du risque de marché.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2025

Dispositif de limites régissant les activités de marché

Le dispositif de limites régissant les activités de marché est traduit par un système de limites internes encadrant les risques inhérents au portefeuille de négociation, notamment les limites de marché, les limites de transaction et les limites de contrepartie.

Le système des limites de marché consiste à définir une appétence au risque de marché à partir de la capacité de prise de risque. Cette tolérance est déclinée en enveloppes de risque autorisées et allouées à chaque ligne-produit ou classe d'actif, en fonction de sa performance ajustée au risque.

Les enveloppes de perte définies sont traduites par des limites de Value at Risk (VaR) globale et par portefeuille, complétées par des seuils de stop loss et des limites de sensibilité adaptées à chaque type de produit. Cette déclinaison prend en compte la taille des portefeuilles et les chocs historiques des paramètres de marché observés dans des périodes de forte volatilité.

Le système des limites de transaction représente les délégations de pouvoirs en matière de montants des transactions à traiter, en fonction de la nature des instruments autorisés et du rang hiérarchique des intervenants de la filière activités de marché.

Ce dispositif des limites de marché et des limites de transaction est régi par une circulaire interne encadrant le processus de renouvellement des limites et le système de gestion des dérogations.

Par ailleurs, les activités de marché sont également encadrées par des limites de contrepartie, visant à maîtriser le risque d'exposition lié à l'incapacité totale ou partielle de la contrepartie à honorer ses engagements.

Outils de suivi et de gestion des risques

L'évaluation du risque de marché repose sur la combinaison de deux groupes de mesures permettant de quantifier les risques potentiels : Le calcul de la VaR d'une part, et l'utilisation des mesures de sensibilité et des scénarii de stress d'autre part.

La Banque a adopté une structure de gestion et de suivi du risque de marché qui inclut le recours à une approche VaR pour l'ensemble du portefeuille de négociation.

La VaR est définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés. La Banque retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps d'un jour, en s'appuyant sur deux ans d'historique de données. Cela permet de suivre, au jour le jour, le risque de marché pris par la Banque sur les activités de trading dans les conditions normales de marché.

La méthode retenue pour le calcul de la VaR est celle d'un modèle historique basé sur les scénarii historiques des facteurs de risque inhérents au portefeuille de trading. Ce modèle intègre d'une manière implicite les corrélations entre les différents facteurs de risque. Une VaR globale est calculée pour l'ensemble des activités de négociation, par nature d'instrument et par classe de facteurs de risque.

En complément de l'indicateur VaR, la Banque intègre dans son dispositif de surveillance des analyses et des limites de sensibilité. Ainsi, des impacts en termes de P&L, à partir des scénarii de stress, sont estimés pour l'ensemble du portefeuille de négociation. Ces scénarii sont choisis parmi deux catégories, à savoir des scénarii historiquement avérés et des scénarii hypothétiques. Les principaux scénarii retenus sont :

- Une variation des taux d'intérêt de +/-1 bp, +/-10 bps, +/- 25 bps, +/-50 bps et +/- 100 bps (chocs globaux et par tranche de maturité) ;
- Une variation extrême des taux d'intérêt de 200 bps ;
- Une variation des cours de change de +/- 1% et de +/-5%, en tenant compte de la corrélation entre l'EUR et l'USD dans la composition du panier MAD ;
- Des variations extrêmes calculées sur la base d'un historique des taux d'intérêt, des cours des différentes devises et de l'indice MASI.

Système de suivi des indicateurs de risque

Le suivi du risque de marché est assuré quotidiennement par les fonctions Middle-Office et Management des Risques. Le Comité Gestion des Risques Groupe s'assure via un reporting périodique des niveaux d'exposition, des risques adossés aux activités de marché, du respect des exigences réglementaires et de la conformité au dispositif des limites. Ce reporting comprend également l'analyse de la sensibilité des portefeuilles et des simulations dans le cas de scénarii extrêmes, en tenant compte à la fois de la structure des portefeuilles et des corrélations entre les différents facteurs de risque.

En complément des reportings réglementaires, le système de reporting des risques au sein de la Banque est instauré à travers les principaux reportings suivants :

- Un reporting interne quotidien relatif au processus de surveillance et de gestion du risque de marché, comprenant un suivi des indicateurs de risque et de consommation des limites par compartiment et par portefeuille ;
- Un reporting interne relatif à la surveillance et à la gestion du risque de marché destiné au Comité Gestion des Risques Groupe tenu à une fréquence régulière, et aux comités émanant de l'organe de gouvernance. Ce reporting, structuré par classe d'actif à un niveau de granularité assez fin, est basé sur l'approche VaR et sur des mesures systématiques de sensibilités des portefeuilles aux différents paramètres de marché. Il retrace

l'évolution des expositions et des indicateurs de risque sur une année écoulée avec un zoom quotidien sur les derniers mois. Ces indicateurs de risque sont comparés à l'instar des mesures de positions, aux limites internes définies.

4. RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE LIQUIDITÉ

Dans le cadre de ses activités, le groupe est exposé à des risques structurels de taux et de liquidité issus des mécanismes de transformation des dépôts en crédit et de refinancement des activités bancaires. Ces risques sont considérés comme le cœur du métier. A ce titre, le groupe attache une importance particulière à leur suivi et à leur contrôle.

STRATÉGIE RISQUES

La stratégie de gestion du risque global de taux et de liquidité obéit à l'objectif de maîtrise des risques inscrit dans le processus de développement planifié et adopté par le groupe.

Cette stratégie repose sur les principes directeurs suivants :

- Orienter les activités de développement dans le cadre d'un Plan Moyen Terme en tenant compte des risques de taux et de liquidité.
- Maintenir une structure stable et variée des dépôts avec une maîtrise du potentiel de croissance des engagements de la Banque.
- Améliorer progressivement le Gap global de taux en vue de maintenir un équilibre des différentes activités en termes de profil de taux et de liquidité.
- Développer les actifs à taux variables pour immuniser une partie du bilan suite à une évolution défavorable des taux d'intérêt.

POLITIQUES ET PROCÉDURES

Pour le cas des risques structurels, les organes de gouvernance sont directement impliqués dans la définition de la politique globale lors de la présentation de la note d'orientation stratégique adressée au Comité directeur. Ces orientations permettent de fixer des objectifs en matière de risques en accompagnement des plans de développement.

Le risque de liquidité fait l'objet d'une politique formalisée qui présente les principales composantes du dispositif d'identification, de normalisation et de suivi du risque de liquidité aussi bien dans le cadre d'activités normales que dans le cadre d'un plan de relève en cas de survenance d'une crise de liquidité.

Sur un horizon à court terme, la politique de gestion du risque de liquidité consiste à disposer d'un niveau minimal réserves de liquidité disponibles et réalisables permettant de :

- Couvrir les dépôts à vue instables (ou concentrés) 'wholesale' ainsi que les tombées des dépôts à terme à échoir dans 6 mois
- Couvrir les GAP de liquidité de la banque en situation normale et en situation de stress
- Respecter le seuil minimal exigé par BAM au niveau du nouveau ratio de liquidité (LCR)

Sur le long terme, il s'agit de couvrir les emplois stables par les ressources stables (horizon > 1 an).

La politique de gestion du risque de taux a pour objectif de gérer le risque de taux dans des conditions normales et de surmonter des chocs de taux plus ou moins sévères :

- Sur un horizon à court terme d'un an au plus, la banque s'assure que la variation de la Marge Nette d'Intérêt de son portefeuille bancaire (MNI), suite à une variation significative des taux d'intérêt ne dépassera pas la limite fixée en interne (en pourcentage de la MNI prévisionnelle sur une année)
- Sur le long terme, la banque s'assure que la variation de la valeur économique des fonds propres Tier1, suite à une variation significative des taux d'intérêt, ne dépassera pas la limite réglementaire.

Le processus de séparation du portefeuille de négociation et du portefeuille bancaire est réalisé conjointement entre la Division ALM Groupe et le Middle Office de la Salle Des Marchés (MO SDM) :

- Au niveau de l'ALM : une séparation analytique a été effectuée sur le bilan, en adoptant des principes de séparation validés par les fonctions et les organes de décision concernés (Comité ALM)
- Au niveau du MO SDM : implémentation de cette classification dans l'outil de gestion de la Salle Des Marchés, avec la création de portefeuilles spécifiques pour loger toutes les opérations hors trading de la banque.

DISPOSITIF DE GESTION DU RISQUE DE TAUX ET DE LIQUIDITÉ

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque de ne pas pouvoir faire face à ses flux de trésorerie sortants ou à ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable. Il est évalué sur l'ensemble des périmètres bancaire et de négociation.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2025

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés, ou de la conjoncture économique.

La gestion du risque de liquidité vise à garantir au groupe l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et un approvisionnement en fonds stables et diversifiés. Le portefeuille titres est constitué majoritairement de bons du Trésor, d'OPCVM et, dans une moindre mesure, de positions sur actions liquides.

Dispositif de gestion du risque de liquidité

L'évaluation des besoins en liquidité immédiats sont du ressort de la Banque des Marchés. Elle est responsable notamment de :

- gérer quotidiennement la liquidité et le compte chez Bank Al-Maghrib
- développer et recommander des actions d'atténuation du risque de liquidité et d'optimisation dans le cadre des travaux du Comité de Placement
- s'assurer du développement des outils adéquats de communication et de décision

- contribuer à la conformité aux exigences réglementaires (ratio de liquidité LCR) en forte collaboration avec le Pôle Finance & Performances Groupe

L'évaluation des besoins de liquidité prévisionnels sont du ressort de la fonction ALM. Cette évaluation se base sur :

- le suivi des ratios réglementaires de liquidité : le LCR (Liquidity Coverage Ratio) et le NSFR (Net Stable Funding Ratio)
- le suivi de la réserve de liquidité et des ratios de liquidité définis en interne
- les Gaps de liquidité produits par devise significative (MAD, EUR, USD) et construits selon une modélisation des postes bilanciels (notamment l'élaboration des conventions d'écoulement pour les produits n'ayant pas d'échéance contractuelle)
- l'évolution de la stabilité des dépôts clientèle, notamment les dépôts à vue (comptes courants et comptes d'épargne) qui constituent une part importante du financement global du Groupe
- le suivi de la concentration des dépôts par nature de produits et de contreparties avec un suivi régulier de la concentration des 10 plus grands déposants, et ce, par devise significative (MAD, EUR, USD)
- le maintien d'un éventail varié de sources de financement et le maintien des rapports privilégiés avec les investisseurs institutionnels et les grandes Corporate.

Risque global de taux

Le risque global de taux se définit comme le risque de perte ou de dévaluation d'actifs provoqué par une évolution défavorable des taux d'intérêt en lien avec l'activité commerciale et l'activité pour compte propre du groupe. Il est évalué uniquement sur le périmètre bancaire.

L'analyse du risque global de taux est complexe, en raison de la nécessité de formuler des hypothèses relatives au comportement des déposants concernant l'échéance de dépôts remboursables contractuellement sur demande et sur les actifs et les passifs non sensibles directement au taux d'intérêt.

Dispositif de gestion du risque global de taux

Le processus d'évaluation et de contrôle du niveau général du risque global de taux s'opère :

- une fois par mois sur la base des arrêtés mensuels ;
- en adossement au processus de planification (phase de la note d'orientations stratégiques et phase de cadrage du plan financier à moyen terme), et ce en tant que dispositif de validation définitive du PMT ;
- à l'occasion des changements importants des grilles tarifaires pour en évaluer les impacts.

Ce dispositif de surveillance repose sur :

- une méthodologie d'évaluation basée sur l'approche des gaps (impasses) :
 - le gap de taux représente la photographie du bilan échancé par prochaine révision des taux, en compensant les actifs et les passifs. Par convention, il est la résultante par bande temporelle des encours d'actif diminués des encours de passif. Le gap de taux est à la base de la majorité des indicateurs de taux. Ventilé par type de taux (taux fixe, index ou regroupement d'index), il permet d'identifier les sensibilités contenues dans le bilan. Distribué par fixing, il permet d'identifier les décalages de révision.
 - la MNI est la différence entre le taux moyen de l'actif (auquel la banque est rémunérée) et le taux moyen du passif (auquel la banque se refinace). La sensibilité de la MNI mesure l'évolution de la MNI en fonction de différents scénarios économiques (évolution des taux...).

- la Valeur Economique des fonds propres (EVE) est déterminée comme étant la Valeur Actuelle Nette (VAN) des fonds propres c'est-à-dire la différence entre les cash-flows actualisés générés par l'actif du bilan, et les cash-flows actualisés générés par le passif du bilan. La sensibilité

l'EVE mesure sa variation à un choc de taux.

- un système de reporting trimestriel à l'attention du Comité ALM sur la structure du bilan par nature de taux, les niveaux d'exposition, les stress tests en matière d'impact sur la marge d'intérêt et les fonds propres, et l'évolution prévisionnelle des ratios prudentiels.

- un système de limites en termes d'impacts des risques par rapport à la marge d'intérêt et aux fonds propres, défini par le Comité ALM et validé par le Comité directeur.

A travers ce dispositif, la gestion du risque global de taux vise à optimiser l'impact de taux sur le bénéfice et sur les fonds propres en s'appuyant sur le calcul des gaps statiques et dynamiques.

5. RISQUE OPÉRATIONNEL ET PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

STRATEGIE DU RISQUE OPÉRATIONNEL

En ligne avec la réglementation, le Groupe définit le risque opérationnel comme étant le risque de subir un préjudice potentiel en raison d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, aux personnes, aux systèmes ou aux événements externes. Cette définition inclut le risque juridique et le risque d'image provenant d'un risque opérationnel, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Au-delà des exigences réglementaires d'allocation des fonds propres au titre du risque opérationnel, le dispositif mis en place cherche à répondre au mieux aux recommandations de BAM et aux pratiques préconisées par les accords du Comité de Bâle. Globalement, ce dispositif s'inscrit dans un processus circulaire d'amélioration continue selon l'illustration suivante :



POLITIQUE DE GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

La politique de gestion du risque opérationnel, adoptée par le Groupe et approuvée par ses organes de gouvernance, définit les lignes directrices des différentes composantes du dispositif de gestion du risque opérationnel. Les détails se rapportant à ces composantes sont déclinés dans des circulaires, procédures et manuels utilisateurs dédiés.

A travers cette politique, le Groupe souligne l'intérêt de classer le risque opérationnel selon un référentiel commun permettant l'agrégation, l'analyse et la production de reporting. A ce titre, le Groupe opte pour les sept grandes catégories baloises suivantes :

- 1- Fraude Interne :** Pertes dues à des actions visant à frauder, à détourner des biens ou à contourner les règlements, la législation ou la politique de l'entreprise impliquant au moins une partie interne à la Banque ;
- 2- Fraude Externe :** Pertes dues à des actions visant à frauder, à détourner des biens ou à contourner la législation, de la part d'une partie extérieure à la Banque ;
- 3- Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail :** Pertes résultant d'actions non conformes à la législation ou aux conventions relatives à l'emploi, la santé ou la sécurité, de demandes d'indemnisation au titre d'un dommage personnel ou d'atteintes à l'égalité des droits/d'actes de discrimination ;
- 4- Clients, produits et pratiques commerciales :** Pertes résultant d'un manquement (non intentionnel ou dû à une négligence) à une obligation professionnelle (y compris l'exigence en matière de fiducie et de conformité) envers un ou des clients déterminés ou résultant de la nature ou de la conception d'un produit ;
- 5- Dommage aux actifs corporels :** Destruction ou dommages résultant d'une catastrophe naturelle ou d'autres sinistres ;
- 6- Interruptions d'activité et dysfonctionnements des systèmes :** Pertes résultant d'interruptions de l'activité ou de dysfonctionnements des systèmes ;
- 7- Exécution, livraison et gestion de processus :** Pertes résultant d'une erreur sur transaction ou d'un problème dans la gestion des processus ou pertes subies dans le cadre des relations avec les contreparties commerciales et les fournisseurs.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2025

DISPOSITIF DE GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Organisation de la filière risque opérationnel

L'organisation de la filière risque opérationnel au sein du Groupe s'articule autour de :

- La fonction centrale au niveau de la BCP qui a pour mission la conception et le pilotage des outils méthodologiques et informatiques tout en assurant la sensibilisation, la formation et l'assistance des différents intervenants ;
- Des gestionnaires de risque régionaux assurant les relais de la fonction centrale au niveau des Banques Régionales ;
- Des correspondants risque opérationnel désignés par métier dans le cadre du protocole de collecte des incidents. Ces correspondants ont pour rôle de recenser les pertes opérationnelles et de les répertorier dans l'outil de gestion du risque opérationnel mis à leur disposition ;
- Des correspondants cartographies désignés par chaque fonction propriétaire afin d'avoir accès à la cartographie des risques opérationnels potentiels de son processus ainsi qu'aux plans d'atténuation qui en découlent, tout en assurant le suivi de ces derniers et ce, à travers l'outil de gestion du risque opérationnel mis à leur portée ;
- Des homologues au niveau des filiales qui veillent à la mise en place de la méthodologie et des outils de risque opérationnel en synergie avec le dispositif adopté au sein du Groupe.

La bonne gestion du risque opérationnel outrepassa cette filière et exige l'implication collégiale de l'ensemble des acteurs du Groupe, aussi bien sur le volet de la mise en œuvre du dispositif réglementaire que sur le volet de la gestion quotidienne du risque opérationnel.

Cartographies du risque opérationnel

La revue des cartographies de risque opérationnel s'inscrit dans la continuité des efforts déployés par la Banque pour la mise en place du dispositif de gestion du risque opérationnel, et la garantie de sa maîtrise et de sa conformité à la réglementation du secteur. Dans ce contexte, la démarche de revue des cartographies de risque opérationnel s'appuie sur le référentiel interne des processus. A l'aide d'ateliers avec les experts métiers, des événements de risque opérationnel sont identifiés et évalués. Cette évaluation s'effectue selon le paramètre de la fréquence et celui de l'impact unitaire moyen et ce, suivant deux grilles établies qui prévoient chacune 5 degrés de score. Les dispositifs de maîtrise des risques sont, quant à eux, appréciés par rapport à leurs pertinences et à leurs applicabilités selon les trois niveaux suivants : satisfaisant, satisfaisant avec réserve ou insatisfaisant.

Au 30 juin 2025, les cartographies de risque opérationnel s'étendent à l'ensemble des processus de la Banque offrant une vue hiérarchisée des risques opérationnels potentiels. Des plans d'atténuation sont aussi définis afin d'améliorer les dispositifs de maîtrise des risques existants, couvrant ainsi les risques majeurs à forts.

Remontée des KRIs

Les indicateurs de suivi de risque (KRIs) constituent un outil de gestion active permettant l'anticipation de l'évolution de l'exposition d'un processus de la Banque aux risques opérationnels identifiés. Ils étoffent les cartographies de risque et sont définis face aux risques opérationnels potentiels majeurs à forts. Cette définition respecte des règles préétablies et prévoit la fixation de seuils minimums et maximums.

Au 30 juin 2025, les remontées des KRIs préalablement fixés ont été respectées.

Collecte des incidents

Conformément aux exigences réglementaires, un système de collecte des incidents liés au risque opérationnel basé sur un mécanisme déclaratif, est déployé. Ce système est géré, en temps réel, grâce à un outil dédié. En effet,

les correspondants risque opérationnel désignés au niveau des différents métiers et filiales déclarent directement au niveau de cet outil. Ensuite, un workflow est prévu afin d'offrir aux managers une veille permanente de la survenance d'un risque opérationnel.

L'animation continue des acteurs du processus de collecte des incidents permet d'améliorer la qualité des déclarations et d'avoir une meilleure visibilité sur le profil de risque de la Banque.

En outre, une campagne de formation destinée à l'ensemble de ces acteurs a été conduite au cours du premier semestre de l'année 2025. Dans ce cadre, un questionnaire en ligne d'auto-évaluation, proposant un contenu personnalisé en fonction du profil du participant, a été déployé.

Evolution des expositions et du profil de risque

Au 30 juin 2025, le profil de risque en nombre d'incidents se concentre sur les 3 catégories bâloises habituelles à savoir la fraude externe, les erreurs et les dommages aux actifs.

Suivi des activités externalisées

Pour apprécier le risque encouru par la Banque, deux grilles d'évaluation sont mises en place :

- Grille de criticité comportant 8 axes (mise en place de la prestation, nombre de prestation en région, coût de la prestation, exigence réglementaire...) sur une échelle de 1 à 4, permettant d'ordonner les prestations selon leur exposition au risque ;
- Grille du niveau de maîtrise incluant 5 axes (Santé financière, PCA, visite du prestataire...) sur une échelle de 1 à 4, mettant en exergue le niveau de maîtrise des risques entre les prestataires d'une même activité.

STRATÉGIE DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Le Groupe définit le plan de continuité d'activité (PCA) comme étant un plan d'actions écrit qui expose les procédures et détermine les processus et les systèmes nécessaires pour poursuivre ou rétablir les opérations d'une organisation en cas de perturbation opérationnelle majeure.

La stratégie de continuité d'activité prévoit le recensement des processus critiques. Ces processus constituent le périmètre de continuité d'activité en cas de survenance d'un sinistre tel que répertorié dans la cartographie des menaces pouvant mettre la Banque à l'arrêt.

Cette stratégie couvre les scénarii de la cartographie de menaces dont les conséquences seraient l'indisponibilité :

- Du personnel ;
- Du système d'information ;
- Des locaux ;
- Des prestataires essentiels.

POLITIQUE DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Le plan de continuité d'activité du Groupe obéit à une politique approuvée par ses organes de gouvernance et de direction. Cette politique délimite les responsabilités en termes de gouvernance et de gestion du plan de continuité, ainsi que les lignes conductrices des différentes composantes du dispositif PCA. Les détails se rapportant à ces composantes sont déclinés dans des documents dédiés.

DISPOSITIF DU PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Le dispositif du plan de continuité d'activité mis en place cherche à bien se préparer à la survenance d'un sinistre de la cartographie des menaces de la Banque. Grâce à une méthodologie formalisée, les composantes de ce dispositif se présentent selon le schéma suivant :

Plan de Gestion de Crise (PGC) :

- Basé sur la cellule de crise qui constitue la « tour de contrôle » de tous les événements qui se déroulent pendant la crise : depuis le déclenchement jusqu'à la résolution complète de la crise ;
- Cellule de crise composée de membres des instances dirigeantes pour la BCP et pour les filiales et des membres de directoire pour les BPRs.

Plan de Maintien en Condition Opérationnelle (PMCO) :

- Plans de tests et simulations visant à s'assurer du bon fonctionnement du PCA.

Plan de Communication (PCOM) :

- Production de la bonne information à l'ensemble des acteurs et des organisations touchées, directement ou indirectement, en cas de survenance d'un sinistre de la cartographie de menaces.



Plan de Secours Métier (PSM) :

- Recensement des processus critiques ;
- Bilans d'impacts selon une grille établie ;
- Estimation de la DMIA (Durée Maximum d'Interruption Admissible) ;
- Analyse des besoins en continuité d'activité selon les scénarii de la cartographie de menaces ;
- Définition du retour à la normale.

Plan de Secours Agence (PSA) :

- Identification des agences et/ou centres d'affaires de back up.

Plan de Secours Informatique (PSI) :

- Définition de l'ensemble des moyens et procédures organisationnels et techniques mis en place pour secourir les ressources informatiques, téléphoniques, télécom, supportant les processus critiques du Groupe, en cas de sinistres majeurs.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2025

ACTIVATION DU PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

En raison de l'escalade de la situation liée à l'avis de grève du 05 et 06 février 2025, la cellule de crise s'est réunie afin de dresser le bilan et d'organiser la continuité de l'activité en toute sécurité. Il s'agit notamment de l'engagement du plan de riposte conformément aux décisions prises lors de la réunion de crise.

Par ailleurs, des exercices d'entraînement ainsi que des séances de sensibilisation et de préparation avec les différentes parties prenantes ont été organisés.

6. STRESS TESTS

Le Groupe conduit des stress tests afin d'apprécier sa capacité à faire face à des événements extrêmes inattendus.

Ces stress tests sont basés sur un certain nombre de scénarii, et permettent d'évaluer l'impact des facteurs de risque sur la capacité de résistance de la Banque en termes de solvabilité, de rentabilité ou de liquidité. Ces stress tests peuvent être réglementaires ou internes.

Les simulations de défaut peuvent, à titre d'exemple, porter sur une typologie de crédit, un secteur, des contreparties ou des groupes de contreparties. La Banque définit un cadre de stress raisonnablement granulaire, fondé sur, un référentiel défini en interne, des scénarii de ralentissement macroéconomique plus ou moins sévères, ou une combinaison des deux.

Dans ce cadre, les typologies des stress tests arrêtés sont :

- Choc Idiosyncratique : Simulation d'une situation de crise impactant les risques spécifiques auxquels le Groupe est exposé (Une aggravation du risque statistique de crédit, le défaut de contreparties significatives, une perte de réputation, ...)
- Choc Systémique : Simulation d'une dégradation de la conjoncture économique (Une très forte tension sur les taux courts, une fuite des dépôts, une aggravation du risque statistique de crédit, une hausse du spread de la Banque, ...)
- Choc Combiné : Simulation de l'avènement simultané d'une crise systémique et d'un risque spécifique.

L'ensemble de ces tests permettent au Groupe d'identifier les potentielles zones de vulnérabilité, de mettre en place des actions correctives, et de réorienter sa stratégie le cas échéant.

7. DISPOSITIF D'ÉVALUATION DE L'ADEQUATION DES FONDS PROPRES

Les fonds propres mettent en évidence le niveau de solvabilité et la capacité du Groupe à couvrir les risques non avérés, tout en offrant aux déposants et aux créanciers la protection nécessaire. Le Groupe détient des capitaux propres suffisants, qui lui procurent la flexibilité nécessaire pour accompagner le développement de son activité tant par la croissance interne que par des acquisitions stratégiques.

Depuis 2007, la Banque calcule les ratios de solvabilité selon les normes Bâle II. A partir de 2014, les nouvelles normes Bâle III concernant les fonds propres ont été adoptées par Bank Al-Maghrib. Cette réglementation, en plus de maintenir des minima élevés pour les ratios Tier1 et Tier2 (9% et 12% respectivement), instaure des critères d'éligibilité plus sévères, notamment pour les augmentations de capital financées par la Banque, les participations croisées avec les établissements de crédit, les intérêts minoritaires...

En total respect de ces normes, la Banque détient en permanence un coussin confortable en fonds propres lui permettant de couvrir les risques et réussir les stress tests réglementaires tout en restant au-dessus des minima exigés.

Par ailleurs, le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres fait partie intégrante des analyses de cohérence des plans stratégiques qui interviennent au minimum une fois par an, lors de l'examen des impacts du Plan Moyen Terme sur les fonds propres et les ratios prudentiels.

L'estimation des ratios Common Equity Tier 1 (CET 1) sur les 18 prochains mois se présente comme suit :

Ratio CET1	Juin-24	Déc-24	Juin-25	Déc-25 (*)	Juin-26 (*)	Déc-26 (*)
Base sociale	12,04%	12,44%	12,55%	12,15%	12,17%	12,33%
Base consolidée	10,92%	11,46%	11,43%	11,32%	11,41%	11,51%

*Projections réalisées lors de l'exercice PMT mené à fin 2024.

Enfin il convient de préciser que, dans le but de renforcer le dispositif de pilotage des fonds propres, le Groupe a mis en place un dispositif d'estimation et de calcul du capital économique nécessaire à la couverture des risques.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2025

CONTRÔLE PERMANENT

Afin d'accompagner la dynamique de croissance et de transformation entreprise par le groupe et de répondre aux dispositions réglementaires, le contrôle permanent s'insère dans le schéma global du système de contrôle interne du groupe.

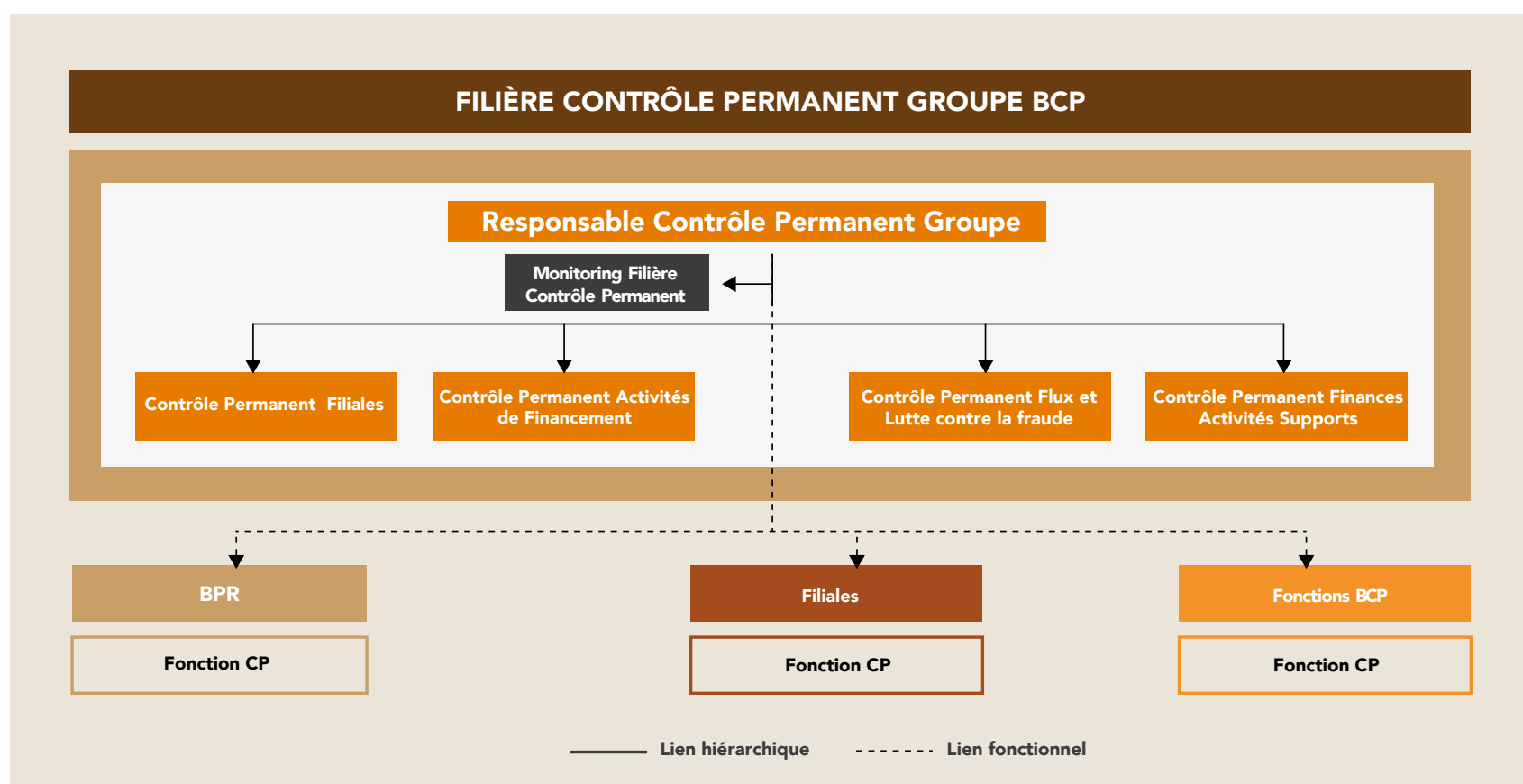
Au-delà des tâches de contrôles opérationnels attribuées à chaque agent dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, un contrôle a posteriori de second niveau, réalisé par des fonctions dédiées et indépendantes vient donner l'assurance raisonnable quant à la maîtrise des processus selon le niveau d'acceptation des risques par l'organe exécutif, approuvé par l'organe délibérant.

La principale mission dévolue à ce niveau de contrôle est d'assurer un fonctionnement central du dispositif de contrôle permanent (CP), de l'ensemble des activités de la banque, le plus efficace et efficient possible et de garantir la fiabilité des contrôles de premier niveau réalisés par les opérationnels. En sus des échanges réalisés avec les opérationnels afin de remédier aux dysfonctionnements relevés, le contrôle permanent est ainsi tenu d'informer les organes de gouvernance des travaux des contrôles réalisés dans le cadre du plan de contrôle annuel approuvé par ces derniers.

Le Contrôle Permanent Groupe s'inscrit dans la continuité du processus de professionnalisation et de mutualisation de la filière de contrôle permanent de second niveau, en phase avec les orientations stratégiques du Groupe BCP qui prévoit le renforcement des filières de contrôle, notamment la seconde ligne de défense, et ce à travers la centralisation progressive des activités de contrôle permanent CPM (BCP&BPR), l'optimisation des moyens mis en place à travers la digitalisation du contrôle, l'accompagnement des filiales pour la mise à niveau de leur dispositif de contrôle permanent et le renforcement de la synergie avec les entités du contrôle interne du Groupe.

ORGANISATION DE LA FONCTION CONTRÔLE PERMANENT GROUPE

Le groupe a adopté un schéma organisationnel adapté aux enjeux d'indépendance et d'efficacité de la filière de contrôle permanent, qui se présente comme suit :



En effet, La Fonction Contrôle Permanent Groupe (CPG), rattachée à la Direction Générale Risques Groupe, a pour principales attributions de superviser et animer le fonctionnement de la filière contrôle permanent sur le périmètre groupe, d'établir les normes et méthodes y afférentes, de réaliser les contrôles sur le périmètre CPM (BCP & BPR) ainsi que des contrôles thématiques pour la couverture de risques spécifiques.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2025



37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
Casablanca - Maroc



7, Boulevard Driss Slaoui
Casablanca - Maroc

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE (GBCP)

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2025

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Banque Centrale Populaire et ses filiales (Groupe Banque Centrale Populaire) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme de la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2025. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 62.502.803, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 3.537.261.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire consolidée, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Banque Centrale Populaire arrêtés au 30 juin 2025, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 6 des annexes, relative aux passifs éventuels.

Casablanca, le 17 septembre 2025

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

Abdeslam Berrada Allam
Associé

ERNST & YOUNG
37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
Casablanca -
Tél: (212) 522 95 79 00 - Fax: (212) 522 39 02 26

FIDAROC GRANT THORNTON

Rachid Boumehraz
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International (S4)
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
Tél: (212) 522 95 48 00 - Fax: (212) 522 29 66 70

Contact Information Financière & Relations Investisseurs :

Sara El Hanafi

selhanafi@groupebcp.com

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2025

A1. ETAT DES PRINCIPES ET METHODES D'ÉVALUATION

Les établissements de crédit sont tenus d'établir à la fin de chaque exercice comptable des états de synthèse aptes à donner une image fidèle de leur patrimoine, de leur situation financière, des risques assumés et de leurs résultats.

Dans le cas où l'application de ces principes et de ces prescriptions ne suffit pas à obtenir des états de synthèse une image fidèle, l'établissement de crédit doit obligatoirement fournir dans l'état des informations complémentaires (ETIC) toutes indications permettant d'atteindre l'objectif de l'image fidèle.

A1.2 PRÉSENTATION :

Les états financiers contiennent les comptes du siège social et les agences du réseau Casablanca et El Jadida.

A1.3 PRINCIPES GÉNÉRAUX :

Les états financiers de la Banque Centrale Populaire respectent les principes comptables généraux applicables aux établissements de crédits. Ils sont présentés conformément au Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

3.1 Créances et engagements par signature :

• Présentation générale des créances

Les créances se présentent principalement en deux catégories ; les créances sur les établissements de crédit et les créances sur la clientèle ; elles sont ventilées selon leur durée initiale et leur objet économique.

Les créances sont ventilées comme suit :

- Créances sur les établissements de crédit et assimilés à vue et à terme ;
- Crédits de trésorerie et de consommation, crédits à l'équipement, crédits immobiliers et autres crédits ;
- Créances acquises par affacturage.

Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (Etablissements de crédit, clientèle).

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

• Créances en souffrance sur la clientèle

Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de :

- 20% pour les créances pré-douteuses ;
- 50% pour les créances douteuses ;
- 100% pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actifs concernés.

- Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils sont constatés en produits à leur encaissement.
- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.
- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci ont connu une évolution favorable (remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

3.2 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle :

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue et à terme envers les établissements de crédit.
- Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

3.3 Portefeuille titres :

• Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre d'investissement, titre de placement, titre de participations).

• Titres de transaction

Sont des titres acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé actif.

Ces titres sont enregistrés à leur valeur d'achat, frais de transaction exclus, coupon couru inclus. A chaque arrêté comptable, la différence résultant des variations de prix de marché est portée au compte de produits et charges.

• Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres à revenu fixe ou à revenu variable détenus dans une optique de placement pour une période indéterminée et que l'établissement peut être amené à céder à tout moment.

Aucune condition n'est exigée pour classer les titres dans cette catégorie.

Les titres de créances sont enregistrés au pied de coupon. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre.

Les titres de propriété sont enregistrés frais inclus, coupon couru inclus.

A chaque arrêté comptable, la différence négative entre la valeur de marché et la valeur d'entrée des titres fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

• Titres d'investissement

Sont les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à la date de leur échéance.

A leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition frais inclus et coupon couru inclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quel que soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

• Titres de participation

Sont classés parmi ces valeurs, les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le plan Comptable des Etablissements de Crédit en :

- Titres de participation
- Titres de participations dans les entreprises liées
- Titres de l'activité du portefeuille
- Autres emplois assimilés

Seules les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, selon la valeur d'utilité de la participation à la constitution de provisions pour dépréciation.

• Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les titres cédés continuent d'être évalués suivant les règles applicables à leur catégorie.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan. Aucune provision n'est constatée en cas de dépréciation des titres reçus mais les intérêts courus sur la créance sont constatés.

3.4 Opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique, autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et les charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

3.5 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
DROIT AU BAIL	NON AMORTISSABLE
BREVETS ET MARQUES	DURÉE DE PROTECTION DES BREVETS
IMMOBILISATIONS EN RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	1 AN
LOGICIELS INFORMATIQUES	5 ANS

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
TERRAIN	NON AMORTISSABLE
IMMEUBLES D'EXPLOITATION	-
MOBILIER DE BUREAU	10 ANS
MATÉRIEL INFORMATIQUE	5 ANS
MATÉRIEL ROULANT	5 ANS
AGENCEMENTS, AMÉNAGEMENTS ET INSTALLATIONS	10 ANS
PARTS DES SOCIÉTÉS CIVILES	NON AMORTISSABLES

3.6 Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

3.7 Provisions

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges directement liés ou non à des opérations bancaires.

- **Les provisions pour risques et charges :** sont constituées en cas d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue.
- **Provisions pour risques généraux :** Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non identifiés et non mesurables avec précision.

Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.

- **Les provisions réglementées :** sont constituées en application des dispositions législatives ou réglementaires, notamment fiscales.

3.8 Prise en compte des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

• Intérêts

Sont considérés comme intérêts les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (caution, crédit documentaire ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachées les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charges dès leur facturation.

• Commissions

Les produits et charges qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

Les commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation.

3.9 Charges et produits non courants

Ils représentent exclusivement les charges et les produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2025

BILAN

(en milliers de DH)

ACTIF	30/06/2025	31/12/2024
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	7 248 765	5 654 281
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	59 227 887	53 723 517
A vue	9 424 918	7 657 592
A terme	49 802 969	46 065 925
Créances sur la clientèle	112 605 441	112 906 491
Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	26 878 289	31 028 873
Crédits et financements participatifs à l'équipement	41 954 971	37 663 569
Crédits et financements participatifs immobiliers	21 928 272	21 664 483
Autres crédits et financements participatifs	21 843 909	22 549 566
Créances acquises par affacturage	6 579 146	6 972 718
Titres de transaction et de placement	94 682 541	91 663 549
Bons du Trésor et valeurs assimilées	47 341 297	44 588 789
Autres titres de créance	831 679	852 685
Titres de propriété	46 509 565	46 222 075
Certificats de Sukuks	-	-
Autres actifs	7 908 951	5 808 997
Titres d'investissement	30 667 945	31 562 486
Bons du Trésor et valeurs assimilées	28 656 773	29 540 786
Autres titres de créance	2 011 172	2 021 700
Certificats de Sukuks	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	32 305 425	32 187 519
Participation dans les entreprises liées	29 773 536	29 681 247
Autres titres de participation et emplois assimilés	2 531 889	2 506 272
Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Créances subordonnées	254 421	151 370
Dépôts d'investissement placés	2 793 239	2 254 100
Immobilisations données en crédit-bail et en location	3 147	3 227
Immobilisations données en Ijara	407	428
Immobilisations incorporelles	381 474	400 727
Immobilisations corporelles	2 654 916	2 686 750
TOTAL DE L'ACTIF	357 313 705	345 976 160

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

(en milliers de DH)

	30/06/2025	30/06/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	12 050 867	9 029 758
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1 032 736	1 062 498
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 710 615	2 599 599
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	705 721	704 720
Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuks	2 825 435	1 808 920
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	96	64
Produits sur immobilisations données en Ijara	20	29
Commissions sur prestations de service	347 409	387 307
Autres produits bancaires	4 428 835	2 466 621
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	4 889 486	3 401 255
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	2 339 104	2 235 622
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	431 454	439 261
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	-	-
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	80	80
Charges sur immobilisations données en Ijara	21	21
Autres charges bancaires	2 118 827	726 271
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	7 161 381	5 628 503
Produits d'exploitation non bancaires	891 598	851 276
Charges d'exploitation non bancaires	164 545	128 672
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	1 785 972	1 717 599
Charges de personnel	617 867	586 905
Impôts et taxes	34 621	32 188
Charges externes	824 471	761 972
Autres charges générales d'exploitation	197 818	219 952
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	111 195	116 582
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	1 967 388	1 701 218
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	531 582	698 447
Pertes sur créances irrécouvrables	172 821	383 857
Autres dotations aux provisions	1 262 985	618 914
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	555 329	1 071 179
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	439 019	788 358
Récupérations sur créances amorties	30 522	26 234
Autres reprises de provisions	85 788	256 587
RÉSULTAT COURANT	4 690 403	4 003 469
Produits non courants	14 950	84 835
Charges non courantes	135 177	202 835
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	4 570 176	3 885 469
Impôts sur les résultats	1 389 734	1 071 220
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	3 180 442	2 814 249

HORS BILAN

(en milliers de DH)

	30/06/2025	31/12/2024
ENGAGEMENTS DONNÉS	54 317 378	50 737 992
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	875 321	1 445 704
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	33 468 562	27 137 083
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	8 726 346	11 426 974
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	11 247 149	10 724 696
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	3 535
ENGAGEMENTS REÇUS	24 716 618	26 915 642
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 455	1 455
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	16 430 209	19 120 365
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	8 284 954	7 793 822
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	-	-
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-

(en milliers de DH)

PASSIF	30/06/2025	31/12/2024
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	14	11
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	212 479 502	204 734 678
A vue	180 506 172	171 184 355
A terme	31 973 330	33 550 323
Dépôts de la clientèle	79 903 382	80 455 173
Comptes à vue créditeurs	60 299 936	60 490 315
Comptes d'épargne	8 828 307	8 723 490
Dépôts à terme	7 148 045	7 553 818
Autres comptes créditeurs	3 627 094	3 687 550
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-	-
Titres de créance émis	-	-
Titres de créance négociables	-	-
Emprunts obligataires	-	-
Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	6 860 186	5 202 617
Provisions pour risques et charges	7 724 763	6 595 374
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	4 226 650	3 977 271
Dettes subordonnées	11 735 613	11 632 845
Dépôts d'investissement reçus	-	-
Ecarts de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	28 454 570	27 767 777
Capital	2 033 125	2 033 125
Actionnaires Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	715 458	637 366
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	3 180 442	2 939 923
TOTAL DU PASSIF	357 313 705	345 976 160

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION

(en milliers de DH)

I- TABLEAU DE FORMATION DE RESULTAT	30/06/2025	30/06/2024
(+) Intérêts et produits assimilés	4 449 065	4 366 809
(-) Intérêts et charges assimilées	2 770 558	2 674 883
MARGE D'INTÉRÊT	1 678 507	1 691 926
(+) Produits sur financements participatifs	7	8
(-) Charges sur financements participatifs	-	-
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	7	8
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	96	64
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	80	80
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET DE LOCATION	16	-16
(+) Produits sur immobilisations données en Ijara	20	29
(-) Charges sur immobilisations données en Ijara	21	21
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS D'IJARA	-1	8
(+) Commissions perçues	347 409	387 307
(-) Commissions servies	81 166	73 688
MARGE SUR COMMISSIONS	266 243	313 619
(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	2 268 347	1 545 659
(+) Résultat des opérations sur titres de placement	-256 508	-150 024
(+) Résultat des opérations de change	418 080	430 493
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	9 247	1 884
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ	2 439 166	1 828 012
(+/-) Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
(+) Divers autres produits bancaires	2 859 803	1 875 336
(-) Diverses autres charges bancaires	82 360	80 390
(+/-) Part des titulaires de comptes de dépôts d'investissement	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	7 161 381	5 628 503
(+) Résultat des opérations sur immobilisations financières	-50 441	186 043
(+) Autres produits d'exploitation non bancaires	891 598	851 276
(-) Autres charges d'exploitation non bancaires	164 545	128 672
(-) Charges générales d'exploitation	1 785 972	1 717 599
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	6 052 021	4 819 551
(+) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-234 863	-267 711
(+) Autres dotations nettes des reprises aux provisions	-1 126 755	-548 371
RÉSULTAT COURANT	4 690 403	4 003 469
RÉSULTAT NON COURANT	-120 227	-118 000
(-) Impôts sur les résultats	1 389 734	1 071 220
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	3 180 442	2 814 249
II- CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	30/06/2025	30/06/2024
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	3 180 442	2 814 249
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	111 195	116 582
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	102 161	6 393
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	1 111 632	577 351
(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-
(+) Dotations non courantes	-	-
(-) Reprises de provisions	65 211	269 095
(-) Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
(+) Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
(-) Plus-values de cession sur immobilisations financières	-	-
(+) Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
(+) CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	4 440 219	3 245 480
(-) Bénéfices distribués	-	-
(+) AUTOFINANCEMENT	4 440 219	3 245 480

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2025

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	(en milliers de DH)	
	30/06/2025	31/12/2024
1 (+) Produits d'exploitation bancaire perçus	8 934 835	15 072 418
2 (+) Récupérations sur créances amorties	30 522	31 417
3 (+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	886 273	1 724 269
4 (-) Charges d'exploitation bancaire versées	(4 956 656)	(9 420 931)
5 (-) Charges d'exploitation non bancaire versées	(118 181)	(143 633)
6 (-) Charges générales d'exploitation versées	(1 674 756)	(3 403 519)
7 (-) Impôts sur les résultats versés	(1 389 734)	(1 727 506)
I. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	1 712 303	2 132 515
Variations des :		
8 (±) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	(5 504 370)	(3 833 629)
9 (±) Créances sur la clientèle	704 432	2 756 442
10 (±) Titres de transaction et de placement	(3 273 587)	(12 404 637)
11 (±) Autres actifs	(2 117 925)	(148 901)
12 (±) Titres Moudaraba et Moucharaka	-	-
13 (±) Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
14 (±) Immobilisations données en Ijara	-	-
15 (±) Dépôts d'investissement placés auprès des établissements de crédit et assimilés	(539 139)	(484 100)
16 (±) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	7 744 824	6 238 230
17 (±) Dépôts de la clientèle	(592 048)	5 614 099
18 (±) Dettes envers la clientèle sur financements participatifs	-	-
19 (±) Titres de créance émis	-	-
20 (±) Autres passifs	1 657 591	1 974 719
II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	(1 920 222)	(287 777)
III. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I+II)	(207 919)	1 844 738
21 (+) Produit des cessions d'immobilisations financières	1 652 174	504 446
22 (+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
23 (-) Acquisition d'immobilisations financières	(1 271 311)	(1 457 103)
24 (-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(60 129)	(308 758)
25 (+) Intérêts perçus	750 949	1 183 870
26 (+) Dividendes perçus	2 825 435	2 090 274
IV. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	3 897 118	2 012 729
27 (+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	106 708	192 291
28 (+) Emission de dettes subordonnées	-	3 000 000
29 (+) Dépôts d'investissement reçus	-	-
30 (+) Emission d'actions	-	-
31 (-) Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	(2 933 800)
32 (-) Dépôts d'investissement remboursés	-	-
33 (-) Intérêts versés	(66 645)	(43 741)
34 (-) Rémunérations versées sur dépôts d'investissement	-	-
35 (-) Dividendes versés	(2 134 781)	(2 033 125)
V. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	(2 094 718)	(1 818 375)
VI. VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (III+IV+V)	1 594 481	2 039 092
VII. TRÉSORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	5 654 270	3 615 178
VIII. TRÉSORERIE A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	7 248 751	5 654 270

ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I-Changement affectant les méthodes d'évaluation		NEANT
II-Changement affectant les règles de présentation		NEANT

ÉTAT DES DÉROGATIONS

INDICATIONS DES DÉROGATIONS	JUSTIFICATION DES DÉROGATIONS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I-Dérogations aux principes comptables fondamentaux		NEANT
II-Dérogations aux méthodes d'évaluation		NEANT
III-Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		NEANT

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

	(en milliers de DH)					
CRÉANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	30/06/2025	31/12/2024
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	6 215 400	2 130 856	668 066	4 637 359	13 651 681	9 115 149
VALEURS RECUES EN PENSION	- 4 463 979	-	-	-	4 463 979	4 794 161
- au jour le jour	- 339 971	-	-	-	339 971	639 858
- à terme	- 4 124 008	-	-	-	4 124 008	4 154 303
PRETS DE TRÉSORERIE	- 3 043 696	5 342 876	12 322 710	-	20 709 282	18 531 653
- au jour le jour	- 1 000 000	-	631 617	-	1 631 617	2 094 456
- à terme	- 2 043 696	5 342 876	11 691 093	-	19 077 665	16 437 197
PRETS FINANCIERS	- 233 333	24 830 234	108 278	-	25 171 845	24 847 401
AUTRES CRÉANCES	- 1 248 500	-	47	-	1 248 547	451 004
INTERETS COURUS A RECEVOIR	3 570	17 504	139 131	37 748	197 953	182 785
CRÉANCES EN SOUFFRANCE	-	-	-	-	-	-
TOTAL	6 218 970	11 137 868	30 980 307	17 106 142	65 443 287	57 922 153

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

	(en milliers de DH)					
CRÉANCES	Secteur public	SECTEUR PRIVÉ			Total 30/06/2025	Total 31/12/2024
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CRÉDITS DE TRÉSORERIE	5 358 390	766 467	17 983 550	227 708	24 336 115	28 488 280
- Comptes à vue débiteurs	683 121	766 467	5 550 151	139 409	7 139 148	11 849 705
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	2 000 097	156	2 000 253	2 363 127
- Crédits à l'exportation	-	-	49 708	-	49 708	173 061
- Autres crédits de trésorerie	4 675 269	-	10 383 594	88 143	15 147 006	14 102 387
CRÉDITS A LA CONSOMMATION	-	-	-	2 225 965	2 225 965	2 205 545
CRÉDITS A L'ÉQUIPEMENT	7 913 777	5 203 187	23 209 559	5 180 225	41 506 748	37 255 807
CRÉDITS IMMOBILIERS	-	-	6 707 319	15 031 077	21 738 396	21 486 500
AUTRES CRÉDITS	2 243 811	10 731 884	6 301 589	97 525	19 374 809	20 194 370
CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	4 833 531	-	1 723 764	-	6 557 295	6 957 651
INTÉRÊTS COURUS A RECEVOIR	191 384	172 731	542 311	257 128	1 163 554	1 122 426
CRÉANCES EN SOUFFRANCE	-	18 307	1 169 122	1 094 276	2 281 705	2 168 630
- Créances pré-douteuses	-	-	181 531	134 898	316 429	277 541
- Créances douteuses	-	9	83 133	87 303	170 445	134 925
- Créances compromises	-	18 298	904 458	872 075	1 794 831	1 756 164
TOTAL	20 540 893	16 892 576	57 637 214	24 113 904	119 184 587	119 879 209

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT

	(en milliers de DH)					
TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	67 983 447	67 983 447	39 250 405	-	-	-
Bons du trésor et valeurs assimilées	40 914 600	40 914 600	38 754 640	-	-	-
Obligations	509 610	509 610	495 765	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	26 559 237	26 559 237	-	-	-	-
TITRES DE PLACEMENT	27 583 197	26 699 094	7 765 963	-	884 103	884 103
Bons du trésor et valeurs assimilées	6 430 252	6 426 697	6 601 731	-	3 555	3 555
Obligations	322 069	322 069	320 000	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	20 830 876	19 950 328	844 232	-	880 548	880 548
TITRES D'INVESTISSEMENT	30 893 492	30 667 945	29 323 916	-	225 547	225 547
Bons du trésor et valeurs assimilées	28 855 490	28 656 773	27 314 400	-	198 717	198 717
Obligations	2 038 002	2 011 172	2 009 516	-	26 830	26 830
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
TOTAL	126 460 136	125 350 486	76 340 284	-	1 109 650	1 109 650

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION, ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR

	(en milliers de DH)					
TITRES	Établissements de crédit et assimilés	Émetteurs publics	ÉMETTEURS PRIVÉS		Total 30/06/2025	Total 31/12/2024
			Financiers	Non financiers		
TITRES COTÉS	229 285	-	13 481	1 215 620	1 458 386	1 112 968
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	229 285	-	13 481	1 215 620	1 458 386	1 112 968
TITRES NON COTÉS	338 866	75 998 070	45 547 799	2 007 365	123 892 100	122 113 067
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	75 998 070	-	-	75 998 070	74 129 575
Obligations	338 866	-	616 679	1 887 306	2 842 851	2 874 385
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	-	-	44 931 120	120 059	45 051 179	45 109 107
TOTAL	568 151	75 998 070	45 561 280	3 222 985	125 350 486	123 226 035

DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS

	(en milliers de DH)	
RUBRIQUE	30/06/2025	31/12/2024
Instruments optionnels	897	6
Opérations diverses sur titres (débiteur)	-	-
Sommes réglées à récupérer auprès des émetteurs	-	-
Autres comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	-	-
Débiteurs divers	1 785 108	1 330 373
- Sommes dues par l'Etat	1 039 542	116 477
- Sommes dues par les organismes de prévoyance	778	1 199
- Sommes diverses dues par le personnel	15 941	16 374
- Comptes clients de prestations non bancaires	-	-
- Divers autres débiteurs	728 847	1 196 323
Valeurs et emplois divers	2 330 227	2 382 668
- Valeurs et emplois divers	2 330 227	2 382 668
Comptes d'ajustement de hors bilan (débiteur)	1 216 060	403 481
Comptes d'écart sur devises et titres (débiteur)	22	20
Pertes potentielles sur opérations de couverture non dénouées	-	-
Pertes à étaler sur opérations de couvertures dénouées	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	223 984	253 204
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc (débiteur)	825	-
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	1 897 802	754 113
- Produits à recevoir	1 589 921	738 673
- Charges constatées d'avance	307 881	15 440
Comptes transitoires ou d'attente débiteurs	454 026	685 132
Créances en souffrance sur opérations diverses	-	-
Provisions pour créances en souffrance sur opérations diverses	-	-
TOTAL	7 908 951	5 808 997

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2025

TITRES DE PARTICIPATIONS ET EMPLOIS ASSIMILÉS

(en milliers de DH)

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital Social	Taux de participation	Valeur comptable brute	Ecart de conversion	Provisions cumulées	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la sté émettrice				PRODUITS INSCRITS AU CPC	
								Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	Devise		
A) PARTICIPATION DANS LES E/SES LIEES				30 552 804	-282 118	1 061 386	29 773 536						1 885 138
CHAABI INTER BANK OFF SHORE (CIB)	Banque	2 200	70,00%	13 896	1 006	-	12 890	31-déc-24	78 229	16 292	-	USD	-
CHAABI BANK (BCDM)	Banque	65 478	100,00%	707 267	-29 274	90 996	645 545	31-déc-24	61 016	-3 653	-	EURO	-
BPMC	Banque	15 000 000	75,00%	98 349	-3 213	-	101 562	31-déc-24	30 443 726	1 174 823	-	Franc CFA d'Afrique Centrale	9 922
ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL (ABI)	Holding	172 039 570	79,83%	3 526 704	-179 961	-	3 706 665	31-déc-24	532 059 000	49 966 000	-	Franc cfa (bceao)	271 084
BPC BANK MAURITIUS	Banque	2 398 825	100,00%	465 516	-29 608	-	495 124	31-déc-24	3 157 474	433 526	-	Roupie mauricienne	-
BANQUE COMMERCIALE INTERNATIONALE	Banque	12 870 340	100,00%	95 219	-2 258	-	97 477	31-déc-24	28 059 786	3 579 455	-	Franc CFA	-
BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN	Banque	49 080 000	78,43%	723 947	-17 316	-	741 263	31-déc-24	95 328 325	14 306 300	-	Franc CFA	88 516
BANQUE MALGACHE DE L'OCEAN INDIEN	Banque	60 000 000	66,71%	672 935	-20 610	-	693 544	31-déc-24	321 248 422	141 646 374	-	Ariary Malgache	134 280
BPC MIDDLE EAST	Services divers	822	100,00%	7 417	-621	-	8 038	31-déc-24	9 882	1 845	-	USD	-
BANKY FIRST	Banque	13 836 050	50,67%	31 439	-262	-	31 702	31-déc-23	5 329 235	-4 054 179	-	Ariary Malgache	-
BPC SECURITIES SERVICES	Banque	206 403	100,00%	396 852	-	-	396 852	31-déc-24	422 264	79 389	-	MAD	32 796
VIVALIS SALAF	Crédit Consommation	177 000	87,30%	288 179	-	-	288 179	31-déc-24	1 135 657	103 178	-	MAD	46 344
BP REM	Immobilier / Aménagement	188 000	43,13%	81 075	-	-	81 075	30-juil-24	231 727	3 455	-	MAD	-
CHAABI LLD	Services financiers	31 450	83,62%	32 352	-	-	32 352	31-déc-24	152 817	21 895	-	MAD	-
MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE	Assurance	50 000	77,43%	71 267	-	-	71 267	31-déc-24	477 122	35 880	-	MAD	9 291
STE H. PARTNERS GESTION	Fonds d'investissement	5 000	50,00%	2 500	-	-	2 500	31-déc-23	12 434	1 129	-	MAD	-
UPLINE GROUP	Banque	46 784	77,39%	777 225	-	-	777 225	31-déc-24	553 509	91 206	-	MAD	75 839
GENEX PARTICIPATIONS	Services divers	1 250	100,00%	1 360	-	-	1 360	31-déc-23	1 306	-18	-	MAD	-
SCI OASIS YVES	Immobilier / Aménagement	15	99,67%	3 282	-	3 282	-	-	-	-	-	MAD	-
SCI OASIS PAPILLONS	Immobilier / Aménagement	8	99,33%	814	-	-	814	31-déc-23	-569	-28	-	MAD	-
SCI OASIS JEAN	Immobilier / Aménagement	15	99,67%	1 936	-	-	1 936	31-déc-24	-182	-5	-	MAD	-
CHAABI CAPITAL INVESTISSEMENT	Fonds d'investissement	2 827 900	54,10%	1 529 894	-	95 998	1 433 896	31-déc-24	2 211 205	39 483	-	MAD	-
BANK AL YOUSR	Banque	980 000	82,00%	803 600	-	-	803 600	31-déc-24	550 179	25 522	-	MAD	-
BANQUE POPULAIRE PATRIMOINE	Immobilier / Aménagement	150 300	100,00%	150 300	-	-	150 300	31-déc-24	153 542	6 376	-	MAD	-
AL AKARIA INVEST	Immobilier / Aménagement	1 036 900	100,00%	1 702 300	-	699 611	1 002 688	31-déc-24	1 002 688	-15 150	-	MAD	-
MAROC TRAITEMENT DE TRANSACTIONS (M2T)	Services Paiements	51 497	84,79%	211 782	-	-	211 782	31-déc-24	50 838	21 306	-	MAD	-
BANK AL AMAL	Banque	740 000	38,50%	329 733	-	55 194	274 539	31-déc-24	712 995	-18 490	-	MAD	-
SIBA	Immobilier / Aménagement	3 333	90,10%	59 200	-	-	59 200	31-déc-24	9 774	-194	-	MAD	-
FONDS MOUSSAHAMA 2	Fonds d'investissement	162 880	63,97%	247 690	-	116 304	131 386	31-déc-24	203 193	34 886	-	MAD	-
MAROC LEASING	Crédit bail	277 677	53,11%	493 623	-	-	493 623	31-déc-24	1 159 493	105 304	-	MAD	20 645
SCI DAIT ROUMI II	Immobilier / Aménagement	10	90,00%	9	-	-	9	31-déc-23	-155	-9	-	MAD	-
BP SHORE GROUP	Holding	5 000	56,80%	2 840	-	-	2 840	31-déc-24	221 574	62 327	-	MAD	35 784
BP SHORE BACK OFFICE	Services divers	3 000	0,95%	30	-	-	30	31-déc-24	28 730	18 415	-	MAD	174
ATLANTIC MICROFINANCE	Holding	897 398	100,00%	897 398	-	-	897 398	31-déc-24	856 053	-37 457	-	MAD	-
INFRA MAROC CAPITAL (IMC)	Fonds d'investissement	105 333	43,50%	1 766 971	-	-	1 766 971	31-déc-24	4 046 557	-451	-	MAD	93 931
BP CENTRE SUD	Banque	1 484 187	50,51%	1 903 645	-	-	1 903 645	30-juil-25	5 675 563	205 013	-	MAD	164 858
BP FES-MEKNES	Banque	2 379 927	51,08%	2 260 910	-	-	2 260 910	30-juil-25	6 454 461	191 231	-	MAD	149 409
BP LAAYOUNE	Banque	710 658	51,04%	571 468	-	-	571 468	30-juil-25	1 725 680	136 729	-	MAD	51 668
BP MARRAKECH-BENI MELLAL	Banque	1 326 993	55,15%	1 168 208	-	-	1 168 208	30-juil-25	3 783 861	261 479	-	MAD	101 247
BP NADOR-AL HOCEIMA	Banque	1 125 468	51,34%	1 659 249	-	-	1 659 249	30-juil-25	5 795 318	153 545	-	MAD	117 599
BP OUJDA	Banque	1 279 839	51,47%	1 486 335	-	-	1 486 335	30-juil-25	4 206 424	191 059	-	MAD	39 141
BP TANGER-TETOUAN	Banque	1 182 595	50,80%	1 145 691	-	-	1 145 691	30-juil-25	3 591 891	110 077	-	MAD	110 745
BP RABAT-KENITRA	Banque	2 822 732	51,10%	2 317 108	-	-	2 317 108	30-juil-25	6 749 358	308 636	-	MAD	227 433
SOCINVEST	-	850 223	100,00%	850 223	-	-	850 223	31-déc-24	963 572	58 774	-	MAD	55 000
BPC INTERNATIONAL	Holding	200 000	100,00%	200 000	-	-	200 000	31-déc-24	221 978	4 404	-	MAD	-
AFRICA STONE	Services divers	7 000	29,00%	1 923	-	-	1 923	31-déc-24	22 613	9 692	-	MAD	2 900
UPLINE COURTAGE	Assurance	1 500	100,00%	283 200	-	-	283 200	31-déc-24	54 057	42 466	-	MAD	36 100
HOLDPARTS	Holding	521 538	100,00%	503 944	-	-	503 944	31-déc-24	539 531	12 767	-	MAD	10 431
AVALON AFRICA	-	6 000	100,00%	6 000	-	-	6 000	-	-	-	-	MAD	-
B) AUTRES TITRES DE PARTICIPATION				887 647		32 375	855 272						1 203
ATPS	Services divers	300	100,00%	2 351	-	1 361	990	31-déc-24	990	-108	-	MAD	-
SOGEPOS	Immobilier / Aménagement	35 000	13,20%	4 622	-	-	4 622	31-déc-23	64 478	14 728	-	MAD	-
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Services financiers	98 200	13,24%	12 853	-	-	12 853	31-déc-23	180 303	34 119	-	MAD	-
CASABLANCA FINANCE CITY AUTHORITY	Services financiers	500 000	10,00%	50 000	-	-	50 000	31-déc-23	500 113	4 278	-	MAD	-
CASABLANCA TRANSPORTS	Services divers	5 301 000	0,28%	15 000	-	7 382	7 618	31-déc-23	2 692 091	-346 675	-	MAD	-
SOCIETE DE BOURSE DE CASABLANCA	Services financiers	387 518	8,00%	31 373	-	-	31 373	31-déc-23	758 000	11 000	-	MAD	1 203
BENAF	Immobilier / Aménagement	192	100,00%	22 828	-	22 828	-	-	-	-	-	MAD	-
MITC	Services divers	46 000	17,50%	8 050	-	-	8 050	31-déc-23	64 907	-123 150	-	MAD	-
EUROCHEQUE	Services financiers	1 500	17,48%	84	-	84	-	-	-	-	-	MAD	-
CASABLANCA ISKANE ET EQUIPEMENT	Immobilier / Aménagement	20 000	10,00%	2 000	-	-	2 000	31-déc-23	58 296	-6 408	-	MAD	-
REGIONALE GESTION	Fonds d'investissement	4 000	18,00%	720	-	720	-	31-déc-24	-2 179	-394	-	MAD	-
FIROGEST	Fonds d'investissement	2 000	12,50%	250	-	-	250	31-déc-24	1 863	1 264	-	MAD	-
CASABLANCA AMENAGEMENT	Immobilier / Aménagement	40 000	12,50%	5 000	-	-	5 000	31-déc-24	165 571	29 998	-	MAD	-
MITC CAPITAL	Fonds d'investissement	2 000	20,00%	400	-	-	400	31-déc-23	4 148	500	-	MAD	-
RABAT REGION AMENAGEMENTS	Immobilier / Aménagement	17 400	11,49%	2 000	-	-	2 000	31-déc-23	456 180	105 866	-	MAD	-
PART MAMDA RE	Assurance	600 000	41,67%	255 386	-	-	255 386	31-déc-22	620 545	1 158	-	MAD	-
FONCIERE UNIVERSITE INTERNATIONALE DE MARRAKECH (FUIM)	Immobilier / Aménagement	155 300	21,42%	33 263	-	-	33 263	31-déc-24	153 120	-2 196	-	MAD	-
FONCIERE UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT (FUIR)	Immobilier / Aménagement	1 023 816	21,46%	413 134	-	-	413 134	31-déc-24	1 522 753	9 161	-	MAD	-
BAB CONSORTIUM	Pharmaceutique	10 000	33,33%	3 333	-	-	3 333	31-déc-23	63 723	23 387	-	MAD	-
TAAWOUNIYATE TAAMINE TAKAFULI	Assurance	50 000	50,00%	25 000	-	-	25 000	31-déc-23	50 064	40	-	MAD	-
C) TITRES ACTIVITE DE PORTEFEUILLE				113 786	-4 062		117 848						7 857
AWB MOROCCO MAURITANIE	Holding	22 440	33,03%	78 416	-4 062	-	82 478	31-juil-24	23 073	-191	-	EURO	-
UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT	Enseignement supérieur	135 050	26,19%	35 370	-	-	35 370	30-sept-24	208 724	10 807	-	MAD	7 857
D) EMPLOIS ASSIMILES				1 596 479	-9 266	46 977	1 558 769						19 747
UBAF	Banque	250 727	5%	132 330	-8 548	-	140 878	31-déc-23	348 685	21 188	-	EURO	3 221
BACB	Banque	105 592	7%	60 716	-1 206	-	61 922	31-déc-23	233 000	27 900	-	Livre Sterling	-
BACB	Banque	-	-	111 449	9 154	-	102 295	-	-	-	-	-	-
UBAE	Banque	261 186	3%	87 421	-5 647	26 021	67 047	31-déc-23	222 318	23 826	-	EURO	-
BMICE	Banque	150 000	4%	54 139	-1 858	8 509	47 487	31-déc-23	131 570	1 231	-	USD	-
AUTRES (Y COMPRIS C/C)	-	-	-	1 150 425	-1 162	12 447	1 139 140	-	-	-	-	-	16 527
TOTAL GÉNÉRAL													

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2025

DETTES SUBORDONNÉES

RUBRIQUE	MONTANT GLOBAL	NON APPARENTÉ	APPARENTES				EXERCICE 30/06/2025	EXERCICE 31/12/2024
			ETS. DE CRED. & ASSIM.	ESES FINANCIERES	ESES NON FINANCIERES	AUTRES APPARENTÉS		
DETTES SUBORDONNÉES	11 735 613	11 305 048	-	386 061	-	44 504	11 735 613	11 632 845
DETTES SUBORDONNÉES À DURÉE DÉTERMINÉE	11 566 200	11 142 200	-	380 500	-	43 500	11 566 200	11 566 200
Titres subordonnés à durée déterminée	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés à durée déterminée auprès des établissements de crédit	43 500	-	-	-	-	43 500	43 500	43 500
Emprunts subordonnés à durée déterminée auprès de la clientèle	11 522 700	11 142 200	-	380 500	-	-	11 522 700	11 522 700
DETTES SUBORDONNÉES À DURÉE INDÉTERMINÉE	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres subordonnés à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés à durée indéterminée auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés à durée indéterminée auprès de la clientèle	-	-	-	-	-	-	-	-
INTÉRÊTS COURUS À PAYER	169 413	162 848	-	5 561	-	1 004	169 413	66 645

CAPITAUX PROPRES

CAPITAUX PROPRES	Encours 31/12/2024	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 30/06/2025
Réserves et primes liées au capital	27 767 777	686 793	-	28 454 570
Réserve légale	203 313	-	-	203 313
Autres réserves	11 460 290	686 793	-	12 147 083
Primes d'émission, de fusion et d'apport	16 104 174	-	-	16 104 174
Capital	2 033 125	-	-	2 033 125
Capital appelé	2 033 125	-	-	2 033 125
Capital non appelé	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-
Fonds de dotations	-	-	-	-
Actionnaires Capital non versé	-	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	637 366	78 092	-	715 458
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	2 939 923	-2 939 923	-	3 180 442
TOTAL GÉNÉRAL	33 378 191	-2 175 038	-	34 383 595

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

ENGAGEMENTS	30/06/2025	31/12/2024
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNÉS	55 638 362	51 973 576
Engagements de financement en faveur d'établissement de crédit et assimilés	875 321	1 445 704
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	875 321	1 445 704
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	33 468 561	27 137 083
Crédits documentaires import	4 550 351	5 078 792
Acceptations ou engagements de payer	3 074 182	3 588 446
Ouvertures de crédit confirmés	25 844 028	18 469 845
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	8 726 346	11 426 974
Crédits documentaires export confirmés	45 143	79 810
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Garanties de crédits données	-	-
Autres cautions, avals et garanties donnés	8 681 203	11 347 164
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	12 568 134	11 963 816
Garanties de crédits données	2 282 318	2 412 901
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	3 763 431	3 522 866
Autres cautions et garanties données	5 201 400	4 788 929
Engagements en souffrance	1 320 985	1 239 120
Autres titres à livrer	-	-
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE REÇUS	24 716 618	26 915 642
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 455	1 455
Ouvertures de crédit confirmés	1 455	1 455
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	16 430 209	19 120 365
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	16 430 209	19 120 365
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	8 284 954	7 793 822
Garanties de crédits	8 284 954	7 793 822
Autres garanties reçues	-	-

ENGAGEMENTS SUR TITRES

RUBRIQUE	30/06/2025	31/12/2024
ENGAGEMENTS DONNÉS	-	3 535
Titres achetés à réméré	-	-
Titres à livrer	-	3 535
- Marché primaire	-	-
- Marché gris	-	-
- Marchés réglementés	-	-
- Marché gré à gré	-	-
- Autres	-	3 535
ENGAGEMENTS RECUS	-	-
Titres vendus à réméré	-	-
Titres à recevoir	-	-
- Marché primaire	-	-
- Marché gris	-	-
- Marchés réglementés	-	-
- Marché gré à gré	-	-
- Autres	-	-

NEANT

VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES ET DONNÉES EN GARANTIE

VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES EN GARANTIES	Valeur comptable nette	Rubrique de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	204 538	-	-
Autres titres	43 743 008	-	-
Hypothèques	62 748 045	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	353 615 270	-	-
TOTAL	460 310 861	-	-
VALEURS ET SÛRETÉS DONNÉES EN GARANTIES	Valeur comptable nette	Rubrique du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	449 000	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	-	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
TOTAL	449 000	-	-

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DURÉE RÉSIDUELLE

	D≤1 mois	1 mois<D≤3mois	3 mois<D≤1 an	1 an<D≤5 ans	D>5 ans	Total
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	15 842 167	8 890 118	7 736 935	14 483 116	1 421 182	48 373 518
Créances sur la clientèle	5 485 477	8 541 516	18 684 994	37 275 432	33 660 349	103 647 768
Titres de créance	2 865 084	4 005 504	13 319 875	21 774 544	64 508 486	106 473 493
Créances subordonnées	-	-	100 000	123 682	30 973	254 655
Crédit-bail et assimilé	-	-	-	-	-	-
Dépôts d'investissements placés	-	1 193 200	1 229 200	352 600	2 775 000	5 392 000
TOTAL	24 192 728	21 437 138	41 035 004	74 885 974	99 973 590	261 524 434
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	19 584 062	9 181 281	1 818 551	-	317 397	30 901 291
Dettes envers la clientèle	1 349 339	2 137 574	3 231 227	359 290	3 680	7 081 110
Titres de créance émis	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés	-	-	200 000	5 066 200	6 300 000	11 566 200
TOTAL	20 933 401	11 318 855	5 249 778	5 425 490	6 621 077	49 548 601

VENTILATION DE L'ACTIF, PASSIF ET HORS BILAN EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

RUBRIQUE	30/06/2025	31/12/2024
ACTIF		
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	25 761 545	20 463 498
Créances sur la clientèle	2 609 967	2 531 536
Titres de transaction et de placement	2 053 822	1 826 860
Autres actifs	5 704	3 929
Titres d'investissement	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	7 008 806	6 983 669
Créances subordonnées	-	-
TOTAL ACTIF	37 439 844	31 809 492
PASSIF		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4 186 647	4 285 097
Dépôts de la clientèle	3 081 968	4 132 688
Titres de créance émis	-	-
Autres passifs	30 171 229	23 391 707
TOTAL PASSIF	37 439 844	31 809 492
HORS-BILAN		
ENGAGEMENTS DONNÉS	13 072 647	15 911 930
ENGAGEMENTS RECUS	4 167 641	5 108 062

MARGE D'INTÉRÊT

RUBRIQUE	30/06/2025	30/06/2024
INTÉRÊTS PERCUS	4 449 065	4 366 809
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1 032 729	1 062 490
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 710 615	2 599 599
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	705 721	704 720
INTÉRÊTS SERVIS	2 770 558	2 674 883
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	2 339 104	2 235 622
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	431 454	439 261
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-	-
MARGE D'INTÉRÊT	1 678 507	1 691 926

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2025

OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS

(en milliers de DH)

RUBRIQUE	Opérations de couverture	
	30/06/2025	31/12/2024
OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME	52 150 275	37 747 704
Devises à recevoir	2 680 052	1 941 153
Dirhams à livrer	875 995	1 237 252
Devises à livrer	24 811 295	17 560 543
Dirhams à recevoir	23 782 933	17 008 756
Dont swaps financiers de devises	-	-
ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS	1 278 483	470 157
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	80 000	-
Engagements sur marchés réglementés de cours de change	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	1 198 483	470 157
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	-	-

AUTRES PRODUITS ET CHARGES

(en milliers de DH)

RUBRIQUE	30/06/2025	30/06/2024
	AUTRES PRODUITS BANCAIRES	4 428 835
Plus values sur cession de titres de placement	-	7 950
Commissions sur produits dérivés	-	-
Gains sur produits dérivés de cours de change	9 948	2 064
Produits sur opérations de change	1 646 765	763 112
Divers autres produits bancaires	2 574 789	1 661 178
Quote-part sur opérations bancaires faites en commun	-	-
Produits des exercices antérieurs	-	43 105
Divers autres produits bancaires	2 574 789	1 618 073
Reprise de provisions pour dépréciation des titres de placement	197 333	32 317
AUTRES CHARGES BANCAIRES	2 118 827	726 271
Moins values sur cession de titres de placement	1 913	-
Charges sur moyens de paiement	5 311	2 366
Diverses charges sur titres de propriété	-	-
Frais d'émission des emprunts	-	-
Autres charges sur opérations sur titres (Titres de transaction)	272 054	49 103
Pertes sur produits dérivés de cours de change	720	180
Autres charges sur prestations de services	27 690	22 763
Charges sur opérations de change	1 276 851	381 178
Diverses autres charges bancaires	82 360	80 390
Quote-part sur opérations d'exploitation bancaires	-	-
Cotisation au fonds de garantie des déposants	71 088	67 940
Produits rétrocédés	-	-
Charges des exercices antérieurs	536	172
Diverses autres charges bancaires	10 736	12 278
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	451 928	190 291
PRODUITS D'EXPLOITATION NON BANCAIRES	891 598	851 276
Produits sur valeurs et emplois assimilés	6 783	1 227
Plus-values de cession sur immobilisations financières	-	-
Plus-values de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même	-	-
Produits accessoires	876 949	841 531
Subventions reçues	-	-
Autres produits d'exploitation non bancaires	7 866	8 518
CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRES	164 545	128 672
Charges sur valeurs et emplois assimilés	18 212	10 848
Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-
Moins-values de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Fonds de soutien CPM	142 671	114 500
Autres charges d'exploitation non bancaires	3 662	3 324
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(en milliers de DH)	
RUBRIQUE	30/06/2025	30/06/2024
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	1 785 972	1 717 599
CHARGES DU PERSONNEL	617 867	586 905
IMPÔTS ET TAXES	34 621	32 188
CHARGES EXTÉRIEURES	219 072	196 396
CHARGES EXTERNES	605 399	565 576
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	197 818	219 952
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENT ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	111 195	116 582

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIÉTÉ

(en milliers de DH)

RUBRIQUE	30/06/2025	30/06/2024
PRODUITS SUR TITRES DE PLACEMENT (DE PROPRIÉTÉ)	911 490	575 690
- Dividendes sur titres OPCVM	902 372	564 737
- Dividendes sur autres titres de propriété	9	1 843
- Autres produits sur titres de propriété	9 109	9 110
PRODUITS SUR TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS	1 913 945	1 233 230
- Dividendes sur titres de participation	12 420	14 770
- Dividendes sur participations liées	1 885 138	1 184 789
- Autres produits sur titres de propriété	16 387	33 671

COMMISSIONS REÇUES ET VERSÉES

(en milliers de DH)

RUBRIQUE	COMMISSIONS 2025		COMMISSIONS 2024	
	E CREDIT	CLIENTELE	E CREDIT	CLIENTELE
COMMISSIONS REÇUES	27 540	319 869	47 160	340 147
Commissions sur fonctionnement de compte	-	13 979	-	14 069
Commissions sur moyens de paiement	27 540	110 409	47 160	120 298
Commissions sur opérations de titres	-	2 553	-	-
Commissions sur titres en gestion/en dépôt	-	22 509	-	16 663
Commissions sur prestations de service sur crédit	-	32 890	-	38 407
Produits sur activités de conseil et d'assistance	-	1	-	1
Autres produits sur prestations de service	-	137 528	-	150 709
Commissions de placement sur le marché primaire	-	-	-	-
Commissions de garantie sur le marché primaire	-	-	-	-
Commissions sur produits dérivés	-	-	-	-
Commissions sur opérations de change virement	-	-	-	-
Commissions sur opérations de change billet	-	-	-	-
COMMISSIONS VERSEES	-	81 166	-	73 688
Charges sur moyens de paiement	-	5 311	-	2 366
Commissions sur achat et vente de titres	-	-	-	-
Commissions sur droits de garde de titres	-	-	-	-
Commissions et courtages sur opérations de marché	-	10 034	-	11 654
Commissions sur engagements sur titres	-	-	-	-
Commissions sur produits dérivés	-	-	-	-
Commissions sur opérations de change virement	-	-	-	-
Commissions sur opérations de change billets	-	48 165	-	48 559
Autres charges sur prestations de services	-	17 656	-	11 109

RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ

(en milliers de DH)

RUBRIQUE	30/06/2025	30/06/2024
Gains sur titres de transaction	2 540 401	1 594 762
Pertes sur titres de transaction	272 054	49 103
RÉSULTAT SUR TITRES DE TRANSACTION	2 268 347	1 545 659
Plus-values de cession sur titres de placement	-	7 950
Reprises de provision sur dépréciation des titres de placement	197 333	32 317
Moins-values de cession sur titres de placement	1 913	-
Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement	451 928	190 291
RÉSULTAT SUR TITRES DE PLACEMENT	-256 508	-150 024
Produits sur engagement sur titres	-	-
Charges sur engagement sur titres	-	-
RÉSULTAT SUR ENGAGEMENTS SUR TITRES		
Produits sur engagement sur produits dérivés	9 967	2 064
Charges sur engagement sur produits dérivés	720	180
RÉSULTAT SUR ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS	9 247	1 884
Produits sur opérations de change	1 646 765	763 112
Charges sur opérations de change	1 228 685	332 619
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS DE CHANGE	418 080	430 493

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2025

AFFECTATION DES RÉSULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

(en milliers de DH)

A- Origine des résultats affectés	MONTANTS		B- Affectation des résultats	MONTANTS	
Décision de l'A.G.O du 30/06/2025			Réserve légale		-
Report à nouveau	637 366		Autres réserves		686 793
Résultats nets en instance d'affectation			Dividendes		2 134 781
Résultat net de l'exercice	2 939 923		Autres affectations		40 257
Prélèvements sur les bénéfices			Report à nouveau		715 458
Autres prélèvements					
TOTAL A	3 577 289		TOTAL B		3 577 289

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA BCP

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	NOMBRE DE TITRES DÉTENUS		Part du capital détenue %
		Exercice actuel	Exercice précédent	
BANQUES POPULAIRES RÉGIONALES		77 909 320	77 909 320	38,32%
TRÉSORERIE GÉNÉRALE	RABAT	1	1	0,00%
PERSONNEL		5 602 251	5 979 516	2,76%
DIVERS		119 800 901	119 423 636	58,92%
TOTAL		203 312 473	203 312 473	100,00%

ETAT DU CHIFFRE D'AFFAIRES

(en milliers de DH)

	30/06/2025	31/12/2024	30/06/2024
CHIFFRE D'AFFAIRES	12 050 867	17 631 643	9 029 758

DATATION ET ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS

I- DATATION

Date de clôture de l'exercice :	30/06/2025
Date d'établissement des états de synthèse :	SEPTEMBRE 2025

II- Evénements postérieurs au 30/06/2025

NEANT

ETAT DES CRÉANCES EN SOUFFRANCE ET DES PROVISIONS CORRESPONDANTES

(en milliers de DH)

	MONTANT AU 30/06/2025	
	Par Décaissement	Par signature
CRÉANCES	11 328 281	1 320 985
PROVISIONS	9 046 576	1 164 642

PASSIFS EVENTUELS :

- La Banque Centrale Populaire fait l'objet d'un contrôle de l'Office des Changes portant sur les opérations réalisées en devises.
- Une procédure judiciaire visant la Succursale belge de Chaabi Bank est en cours d'instruction, et le Groupe BCP coopère avec les autorités pour clarifier cette situation et défendre l'intégrité de ses institutions.

EFFECTIFS

(en nombre)

	30/06/2025	31/12/2024
Effectifs rémunérés	2 636	2 717
Effectifs utilisés	2 636	2 717
Effectifs équivalent plein temps	2 636	2 717
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)	1 299	1 319
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)	1 337	1 398
Cadres (équivalent plein temps)	2 434	2 439
Employés (équivalent plein temps)	202	278
dont effectifs employés à l'étranger	37	37

RÉSEAU

(en nombre)

	30/06/2025	31/12/2024
Guichets permanents	293	294
Guichets périodiques	-	-
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque	370	371
Succursales et agences à l'étranger	46	46
Bureaux de représentation à l'étranger	7	6

TITRES ET AUTRES ACTIFS GÉRÉS OU EN DÉPÔTS

(en milliers de DH)

	NOMBRE DE COMPTES		MONTANTS	
	30/06/25	31/12/24	30/06/25	31/12/24
Titres dont l'établissement est dépositaire	285 588	268 744	298 197 685	259 787 158
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire	85	81	108 626 097	101 736 306
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire				
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion				

COMPTES DE LA CLIENTÈLE

(en nombre)

	30/06/2025	31/12/2024
Comptes courants	30 564	30 276
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger	109 243	110 144
Autres comptes chèques	711 503	709 403
Comptes d'affacturage	-	-
Comptes d'épargne	365 264	360 999
Comptes à terme et Bons de caisse	11 707	12 138
Autres comptes de dépôts	25 923	26 143

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2025



37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
Casablanca - Maroc



7, Boulevard Driss Slaoui
Casablanca - Maroc

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2025

En application des dispositions du Dahir n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Banque Centrale Populaire comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2025. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 50.345.858 dont un bénéfice net de KMAD 3.180.442, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la banque arrêtés au 30 juin 2025, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'état annexe, relatif aux passifs éventuels.

Casablanca, le 17 septembre 2025

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG


Abdeslam Berrada Allam
Associé


37, Bd Abdellatif Ben Kadour
- Casablanca -
Tél: (212) 522 95 79 00 - Fax: (212) 522 39 02 26

FIDAROC GRANT THORNTON


Rachid Boumehras
Associé


Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
Tél: 05 22 54 48 20 - Fax: 05 22 29 66 70

Contact Information Financière & Relations Investisseurs :

Sara El Hanafi

selhanafi@groupebcp.com



GROUPE BCP